

# Rapport de fin d'exercice sur Entrée express pour 2024

TABLE  
DES MATIÈRES



## Contents

Rapport de fin d'exercice sur Entrée express pour 2024 .....	1
Liste des figures .....	3
Liste des tableaux .....	3
Glossaire des acronymes .....	5
Aperçu du système Entrée express.....	6
Comment fonctionne Entrée express .....	7
Personnes qui ont soumis un profil d'Entrée express .....	17
Personnes placées dans le bassin d'Entrée express .....	19
Candidats invités à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre d'Entrée express	22
Personnes admissibles aux catégories de sélection axées sur les catégories parmi les profils admissibles soumis à Entrée express	53
Personnes dans le bassin qui satisfont aux conditions requises pour la sélection axée sur les catégories (ensembles) au titre d'Entrée express .....	56
Candidats invités à présenter une demande de résidence permanente au titre de la sélection axée sur les catégories (ensembles) dans le cadre d'Entrée express .....	58
Personnes qui ont présenté une demande de résidence permanente dans le cadre d'Entrée express	71
Temps nécessaire pour traiter une demande présentée au titre d'Entrée express.....	74
Résultats économiques des demandeurs .....	75
Conclusion.....	83

# Liste des figures

Figure 1 : Comment fonctionne Entrée express.....	111
Figure 2 : Comment fonctionne la sélection axée sur les catégories (ensembles) dans Entrée express	14
Figure 3 : Profils soumis à Entrée express, 2022-2024.....	17
Figure 4 : Revenus d'emploi médians (en dollar de 2021) pour les immigrants hautement qualifiés (fédéral), par cohorte d'admissions, et pour les Canadiens, 2017-2021 .....	77
Figure 5 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2021) pour les candidats des provinces admis dans le cadre d'EE, par cohorte d'admission et pour les Canadiens, 2017-2022 .....	79

# Liste des tableaux

Tableau 1 : Profils admissibles et inadmissibles soumis, selon le genre 2022-2024	19
Tableau 2 : Répartition des notes du Système de classement global pour tous les profils admissibles soumis à Entrée express, au moment de la soumission, 2022-2024	20
Tableau 3 : Profils admissibles soumis à Entrée express, par catégorie de points supplémentaires, 2022-2024	20
Tableau 4 : Répartition des notes au Système de classement global des candidats dans le bassin, en date du 1 <sup>er</sup> décembre 2022, 2023 et 2024	23
Tableau 5 : Invitations à présenter une demande envoyées à des candidats, selon le type d'invitation, dont les rondes de sélection fondées les catégories (ensembles), 2024 .....	24
Tableau 6 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, par programme d'immigration économique et par genre, 2022-2024	26
Tableau 7 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, par groupe d'âge et niveau de scolarité, 2022-2024	28
Tableau 8 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, selon le niveau de maîtrise de la première langue officielle, 2022-2024.....	28
Tableau 9 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, selon l'expérience de travail au Canada et à l'étranger, 2022-2024	30
Tableau 10 : IPD envoyées aux candidats ayant obtenu des points supplémentaires a) et IPD envoyées aux candidats qui remplissaient les critères d'obtention de points supplémentaires b), les deux ne s'excluant pas mutuellement, 2022-2024	31
Tableau 11 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats répondant aux critères pour obtenir chaque type de points additionnel au titre de la catégorie de l'emploi réservé, des études au Canada, de la maîtrise du français et d'un frère ou d'une sœur au Canada, selon le genre, 2022-2024 .....	32

Tableau 12a : Professions principales les plus courantes, au moment de l’invitation à présenter une demande – total, 2022-2024	33
Tableau 12b : Professions principales les plus courantes, au moment de l’invitation à présenter une demande – hommes, 2022-2024	35
Tableau 13a : Professions les plus courantes chez les candidats ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l’invitation à présenter une demande – total, 2022-2024	40
Tableau 13b : Professions les plus courantes chez les candidats ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l’invitation à présenter une demande – hommes, 2022-2024	42
Tableau 13c : Professions les plus courantes chez les candidates ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l’invitation à présenter une demande – femmes, 2022-2024	45
Tableau 14a : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – total, 2022-2024	48
Tableau 14b : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – hommes, 2022-2024	49
Tableau 14c : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – femmes, 2022-2024	50
Tableau 15a : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – total, 2022-2024	51
Tableau 15b : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – hommes, 2022-2024	52
Tableau 15c : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – femmes, 2022-2024	53
Tableau 16a : Nombre et pourcentage de profils admissibles soumis par des candidats qui satisfont aux critères de la SAC, selon le genre et le groupe d’âge, 2024	54
Tableau 16b : Profils admissibles soumis par les candidats qui satisfont aux critères de la SAC, selon le groupe d’âge, 2024	55
Tableau 17a : Nombre et pourcentage de candidats dans le bassin qui satisfont aux critères de la SAC, selon le genre, en date du 1 <sup>er</sup> décembre 2024	57
Tableau 17b : Candidats du bassin qui satisfont aux critères de la SAC, selon le groupe d’âge, en date du 1 <sup>er</sup> décembre 2024	58
Tableau 18a : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats qui se qualifient dans les catégories (ensembles) de la SAC, selon le groupe d’âge, 2024	59
Tableau 18b : Nombre et pourcentage d’IPD envoyées à des candidats qui satisfont aux conditions des catégories (ensembles) de la SAC et d’autres catégories (ensembles), selon le genre, 2024	60
Tableau 19a : Nombre d’IPD envoyées aux candidats par programme qui se qualifient pour les catégories (ensembles) de la SAC, 2024	61
Tableau 19b : IPD envoyées aux candidats qui satisfont aux critères des catégories (ensembles) de la SAC et de la ronde générale, y compris le PCP, 2024	62
Tableau 19c : Nombre total moyen de points du SCR pour les rondes d’IPD de la SAC et progrès par rapport aux objectifs, 2024, à l’exclusion du PCP	64
Tableau 20a : IPD envoyées aux candidats, selon les 10 pays de citoyenneté (PC) les plus courants des candidats satisfaisant aux critères de la SAC, 2024	65

Tableau 20b : IPD envoyées aux candidats, selon les 10 pays de résidence les plus courants des candidats satisfaisant aux critères de la SAC, 2024.....	67
Tableau 21 : IPD envoyées aux candidats qui satisfont aux critères de la SAC en fonction de la première langue officielle – NCLC/CLB, 2024.....	69
Tableau 22 : IPD envoyées aux candidats qui satisfont aux critères de la SAC, par destination prévue (provinces et territoires), 2024.....	70
Tableau 23 : Nombre de demandes d’Entrée express (EE) reçues en tant que demandeurs principaux de la résidence permanente entre 2022 et 2024, selon la catégorie d’immigration et le genre (en cas) .....	71
Tableau 24 : Nombre de demandes d’Entrée express (EE) reçues en tant que demandeurs principaux de la résidence permanente entre 2022 et 2024, selon la province ou le territoire de destination (en cas) .....	73
Tableau 25 : Délais de traitement* des demandes présentées dans le cadre du système Entrée express et finalisées pour la résidence permanente entre 2022 et 2024, par année et par catégorie d’immigration (en mois) .....	74
Tableau 26 : Revenus d’emploi médians (en dollars de 2022) deux ans après l’admission, selon le nombre d’années d’études au Canada (candidats du PCP inclus) <i>Source : BDIM, mise à jour de 2022</i> .....	79
Tableau 27 : Revenus d’emploi médians (en dollars de 2022) deux ans après l’admission, selon la catégorie d’emploi réservé (candidats du PCP inclus) <i>Source : BDIM, mise à jour de 2022</i> .....	80
Tableau 28 : Revenus d’emploi médians (en dollars de 2022) deux ans après l’admission, selon le critère de l’expression française (candidats du PCP inclus) <i>Source : BDIM, mise à jour de 2022</i> .....	81
Tableau 29: Revenus d’emploi médians (en dollars de 2022) deux ans après l’admission, selon le critère de la présence d’un frère ou d’une sœur au Canada (candidats du PCP inclus) <i>Source : BDIM, mise à jour de 2022</i> .....	81

## Glossaire des acronymes

<b>CEC</b>	Catégorie de l’expérience canadienne
<b>CLB</b>	Canadian Language Benchmarks
<b>CNP</b>	Classification nationale des professions
<b>EE</b>	Entrée express
<b>FEER</b>	Formation, études, expérience et responsabilités
<b>GC</b>	Gouvernement du Canada
<b>IM</b>	Instructions ministérielles
<b>IPD</b>	Invitation à présenter une demande

<b>IRCC</b>	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
<b>LIPR</b>	Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
<b>NCLC</b>	Niveaux de compétence linguistique canadiens
<b>PCP</b>	Programme des candidats des provinces (et des territoires)
<b>PTMSF</b>	Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)
<b>PTQF</b>	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)
<b>SAC</b>	Sélection axée sur les catégories
<b>SCG</b>	Système de classement global
<b>SMGC</b>	Système mondial de gestion de cas

## Aperçu du système Entrée express

Lancé en janvier 2015, Entrée express (EE) est le système phare du Canada pour la gestion des demandes présentées au titre de trois programmes fédéraux d'immigration économique pour les travailleurs hautement qualifiés (THQF) – soit le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) [PTQF], le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) [PTMSF] et la Catégorie de l'expérience canadienne [CEC]), et d'une partie du Programme des candidats des provinces (PCP). En plus de fournir une voie vers la résidence permanente pour les immigrants éventuels qui sont actuellement à l'étranger, de nombreux résidents temporaires déjà au Canada font la transition vers la résidence permanente au moyen de programmes gérés par l'intermédiaire d'EE. Le Canada figure toujours parmi les principaux pays de résidence des personnes qui reçoivent une invitation à présenter une demande de résidence permanente par l'intermédiaire d'EE, démontrant le passage d'un statut de résident temporaire à un statut de résident permanent. Tel qu'on le décrit ci-dessous, EE permet au gouvernement du Canada de gérer les demandes de résidence permanente reçues dans le cadre de ces principaux programmes d'immigration économique, tout en favorisant la sélection des personnes qui sont les plus susceptibles de réussir économiquement au Canada.

Comme les rapports précédents, le Rapport de fin d'exercice sur Entrée express pour 2024 donne un aperçu du système EE et présente des données sur toutes les étapes de son processus, soit la soumission d'un profil, les candidats du bassin, l'invitation à présenter une demande (IPD), la présentation d'une demande, les délais de

traitement, les admissions, les pays sources et les résultats des immigrants. Depuis que la nouvelle amélioration a été apportée au système EE en juin 2023, c'est-à-dire la sélection axée sur les « catégories » (ensembles) (SAC), le rapport présente également les résultats de la SAC de janvier à décembre 2024. Dans l'ensemble du rapport, les données désagrégées sur le genre<sup>i</sup> des années précédentes sont présentées en parallèle avec les chiffres de 2024 pour fournir un contexte plus étoffé. Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

### Comment fonctionne Entrée express

Le système EE gère les demandes de résidence permanente en deux étapes.

D'abord, la personne exprime son intérêt à immigrer au Canada en remplissant un profil en ligne, qui fait l'objet d'une vérification par voie électronique pour déterminer si la personne est admissible à au moins un des programmes d'immigration pour les THQF gérés par le système. Les profils des personnes qui remplissent les critères d'admissibilité d'au moins un de ces programmes pour les THQF<sup>ii</sup> sont placés dans le bassin d'EE et obtiennent une note du Système de classement global (SCG), laquelle est établie en comparant les renseignements contenus dans le profil, notamment les compétences et l'expérience, aux critères de notation qui sont accessibles au public sur le site Web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Les candidats dont le profil est placé dans le bassin sont classés les uns par rapport aux autres selon la note qu'ils ont obtenue du SCG. Avant de remplir leur profil en ligne, les candidats éventuels peuvent estimer leur note à l'aide d'un outil du SCG qui est également accessible sur le site Web d'IRCC<sup>iii</sup>.

Ensuite, des instructions ministérielles (IM) publiées régulièrement sur le site Web d'IRCC précisent le nombre d'invitations à présenter une demande (IPD) de résidence permanente qui sont envoyées aux candidats dans le bassin d'EE à une date précise dans le cadre d'une ronde d'invitations, la date de la ronde d'invitations, et la note la plus faible obtenue par un candidat qui a reçu une IPD. Les rondes d'invitations ont lieu à intervalles réguliers. Le nombre d'IPD qui seront envoyées est établi pour chaque ronde. Les candidats qui obtiennent les notes les plus élevées au SCG reçoivent une IPD.

Les rondes générales d'invitation reposent uniquement sur les notes du SCG, mais certaines rondes précisent également le ou les programmes d'immigration économique au titre desquels les candidats seront invités à présenter une demande.

En outre, certaines rondes peuvent être propres à une catégorie. Une « catégorie » (ensemble) désigne un seul critère ou une combinaison de critères particuliers (p. ex. les compétences dans les langues officielles, les expériences professionnelles propres à une profession) associés à un objectif économique. Les catégories (ensembles) peuvent ensuite servir à envoyer les IPD pour les candidats du bassin EE qui répondent aux critères donnés. D'autres renseignements sur la sélection axée sur les catégories (ensembles) (SAC) sont présentés dans les sections suivantes du rapport.

Pour chaque ronde, des invitations sont envoyées aux candidats qui peuvent être invités à cette ronde, dans l'ordre décroissant de leur note du SCG, jusqu'à ce que le nombre maximum d'invitations précisé dans le tour en question soit atteint. La note du dernier candidat invité est publiée en tant que note de passage pour cette ronde. Les profils des candidats qui n'ont pas reçu d'IPD ou qui ont décliné une IPD demeurent dans le bassin pendant un maximum de 12 mois.

Les candidats qui reçoivent une IPD disposent de 60 jours pour soumettre une demande de résidence permanente en ligne à IRCC ou pour refuser l'invitation. Le profil est remis dans le bassin si l'IPD est refusée. Le profil des candidats qui reçoivent une IPD, mais qui n'y donnent pas suite dans le délai de 60 jours est retiré du bassin. À la réception de la demande, un agent d'immigration l'évalue afin de vérifier la note du SCG attribuée au candidat ainsi que son admissibilité au programme et à la résidence permanente.

Chaque candidat est invité à présenter une demande dans le cadre d'un programme pour lequel il satisfait aux conditions requises. Si un candidat se qualifie pour plus d'un programme, il est invité à participer à un programme dont la priorité de traitement est la suivante : CEC, PTQF, PTMSF. Si l'agent d'immigration détermine que toutes les conditions sont remplies et que le demandeur n'est pas interdit de territoire, ce dernier obtient un visa de résident

permanent. Les demandeurs et les membres de leur famille qui les accompagnent deviennent des résidents permanents lorsqu'ils sont admis au Canada. La norme de traitement des demandes présentées au titre d'EE est généralement de six mois dans 80 % des cas. Le délai de traitement débute le jour de la réception de la demande dûment remplie par IRCC et se termine lorsqu'un agent d'immigration rend une décision définitive.

## **Le système de classement global**

Le système de classement global (SCG) est la pierre angulaire du système de gestion des demandes d'EE. La note du SCG se compose de points de base et de points supplémentaires. Ces éléments servent à évaluer le potentiel de réussite d'un candidat sur le marché du travail canadien. La note maximale qu'un candidat peut obtenir du SCG est de 1 200 points, soit 600 points de base et 600 points supplémentaires. Puisque l'ensemble des renseignements fournis à l'étape du profil aux fins du calcul de la note du SCG le sont par le candidat, ces renseignements doivent être appuyés par des documents adéquats à l'étape de la présentation de la demande, faute de quoi la demande pourrait être refusée.

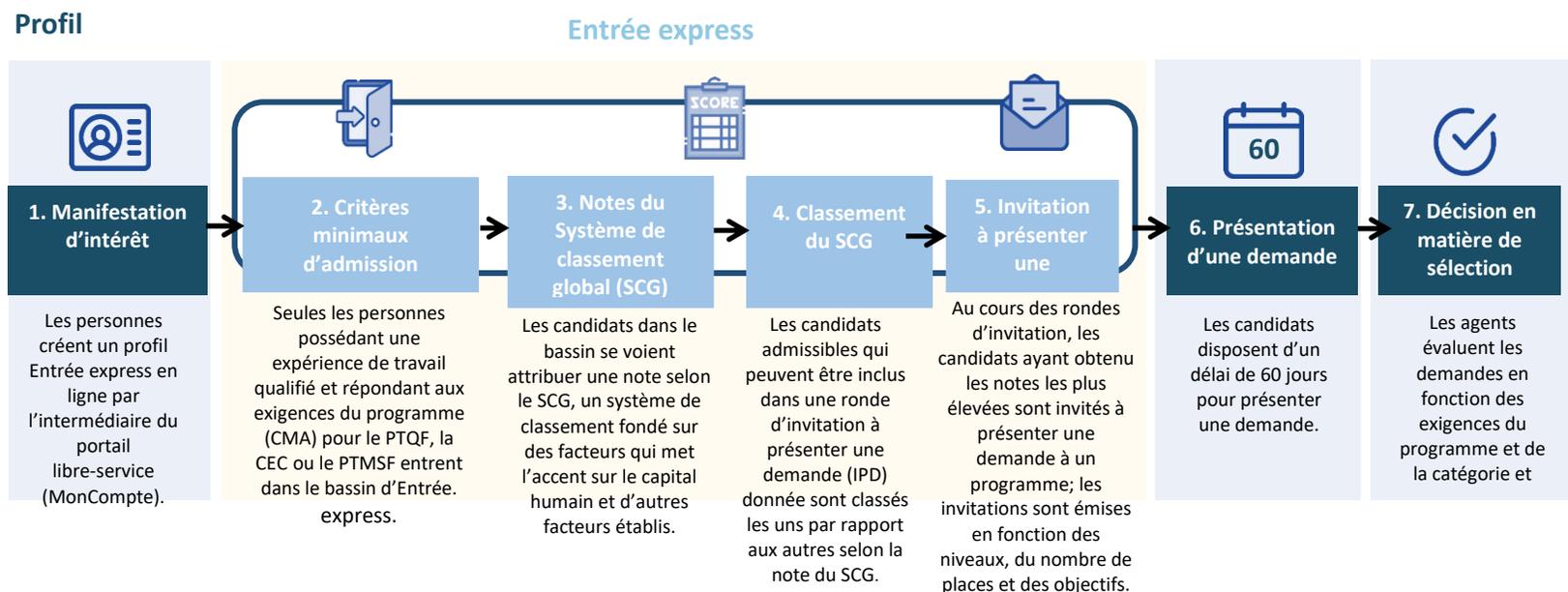
Les points de base sont attribués en fonction de caractéristiques liées au capital humain de la personne (p. ex. l'âge, le niveau de scolarité, la maîtrise d'une langue officielle et l'expérience de travail).

Le candidat qui indique qu'un époux ou conjoint de fait l'accompagnerait peut obtenir un maximum de 560 points pour ses propres caractéristiques de base et se voir octroyer un maximum de 40 points selon les caractéristiques liées au capital humain de son époux ou conjoint de fait. Le candidat qui n'est pas accompagné d'un époux ou conjoint de fait peut obtenir jusqu'à 600 points pour les facteurs de base. En ce qui concerne les points supplémentaires, un candidat peut obtenir des points s'il a été désigné par une province ou un territoire (600 points), s'il dispose d'un emploi réservé (50 ou 200 points), s'il a effectué des études postsecondaires au Canada (15 ou 30 points), s'il a des compétences linguistiques en français (25 ou 50 points) ou s'il a un frère ou une sœur au Canada (15 points)<sup>iv</sup>.

À l'exception des points attribués pour la désignation par une province ou un territoire, qui sont pratiquement suffisants pour garantir la réception d'une IPD dans le cadre d'une ronde générale ou d'une ronde propre au PCP, les points supplémentaires augmentent la probabilité qu'un candidat donné reçoive une IPD, sans toutefois l'en assurer.

Les candidats du bassin d'EE doivent mettre leur profil à jour pour rendre compte de tout changement à leur situation, ce qui peut déclencher un nouveau calcul de la note du SCG. Le système met à jour automatiquement certaines données. Par exemple, l'âge est mis à jour à la date d'anniversaire du candidat et les niveaux de compétences linguistiques sont supprimés à la date d'expiration des résultats de l'évaluation des compétences linguistiques. D'autres mises à jour nécessitent une intervention manuelle. C'est le cas notamment si le candidat prend des mesures pour augmenter sa note du SCG et ainsi accroître la probabilité qu'il reçoive une IPD, par exemple, en améliorant ses compétences linguistiques.

Figure 1 : Comment fonctionne Entrée express



*Les rondes d'IPD peuvent être générales, propres à un programme ou propres à une catégorie (un ensemble)*



#### Avant Entrée express

- Les demandes faisaient l'objet d'un traitement selon le principe du « premier arrivé, premier servi » et non en fonction du plus grand nombre de points accumulés par les candidats.
- En l'absence d'un moyen pour limiter la réception ou pour faire une sélection parmi les demandes, ces dernières demeuraient dans le système pendant très longtemps, créant des arriérés et de longs délais de traitement.



#### Avantages d'Entrée express

- Amélioration des résultats économiques grâce à la sélection de candidats disposant d'un meilleur capital humain dans le SCG.
- Gestion plus efficace des demandes et amélioration des délais de traitement.

## Aperçu de la sélection axée sur les catégories (ensembles)

Le 23 juin 2022, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) a été modifiée afin d'autoriser le ministre d'IRCC à inviter les étrangers à présenter une demande de résidence permanente au moyen d'EE sur une nouvelle base – leur admissibilité à faire partie d'une catégorie (ensemble) qui soutient un objectif économique déterminé. Ce pouvoir de « sélection axée sur les catégories (ensembles) », selon l'expression consacrée, offre plus de latitude en permettant la sélection des candidats du bassin d'EE qui possèdent les compétences et les attributs indiqués en fonction de l'évolution des besoins économiques du Canada et des priorités du gouvernement, et ce, dans le cadre de rondes d'invitation d'un nouveau type. Ces catégories (ensembles) reposent sur des attributs clés, comme la connaissance des langues officielles et l'expérience de travail, et elles sont appelées à évoluer au fil du temps.

La LIPR énonce trois exigences essentielles concernant l'utilisation de la sélection axée sur les catégories (ensembles) :

1. **Objectif économique** : Les instructions données [...] qui établissent un ensemble décrivent aussi l'objectif économique dont le ministre cherche, en établissant l'ensemble, à favoriser l'atteinte.
2. **Processus de consultation publique** : Aux fins de l'établissement de catégories d'étrangers qui peuvent être invités à présenter une demande [...], le ministre met sur pied un processus de consultations publiques avec les intervenants, y compris les provinces et les territoires, l'industrie, les syndicats, les employeurs, les travailleurs, les groupes de défense des travailleurs, les organismes d'aide à l'établissement et les chercheurs et praticiens en immigration pour obtenir de l'information, des conseils et des recommandations concernant les conditions du marché du travail, y compris les professions susceptibles d'être en pénurie de main-d'œuvre, ainsi que sur la façon dont les catégories peuvent être formées pour atteindre des objectifs économiques. [10.5 (2)] Les conseils et les recommandations du processus de consultations publiques sont fondés sur des observations écrites fournies par des partenaires et autres intéressés de l'industrie.

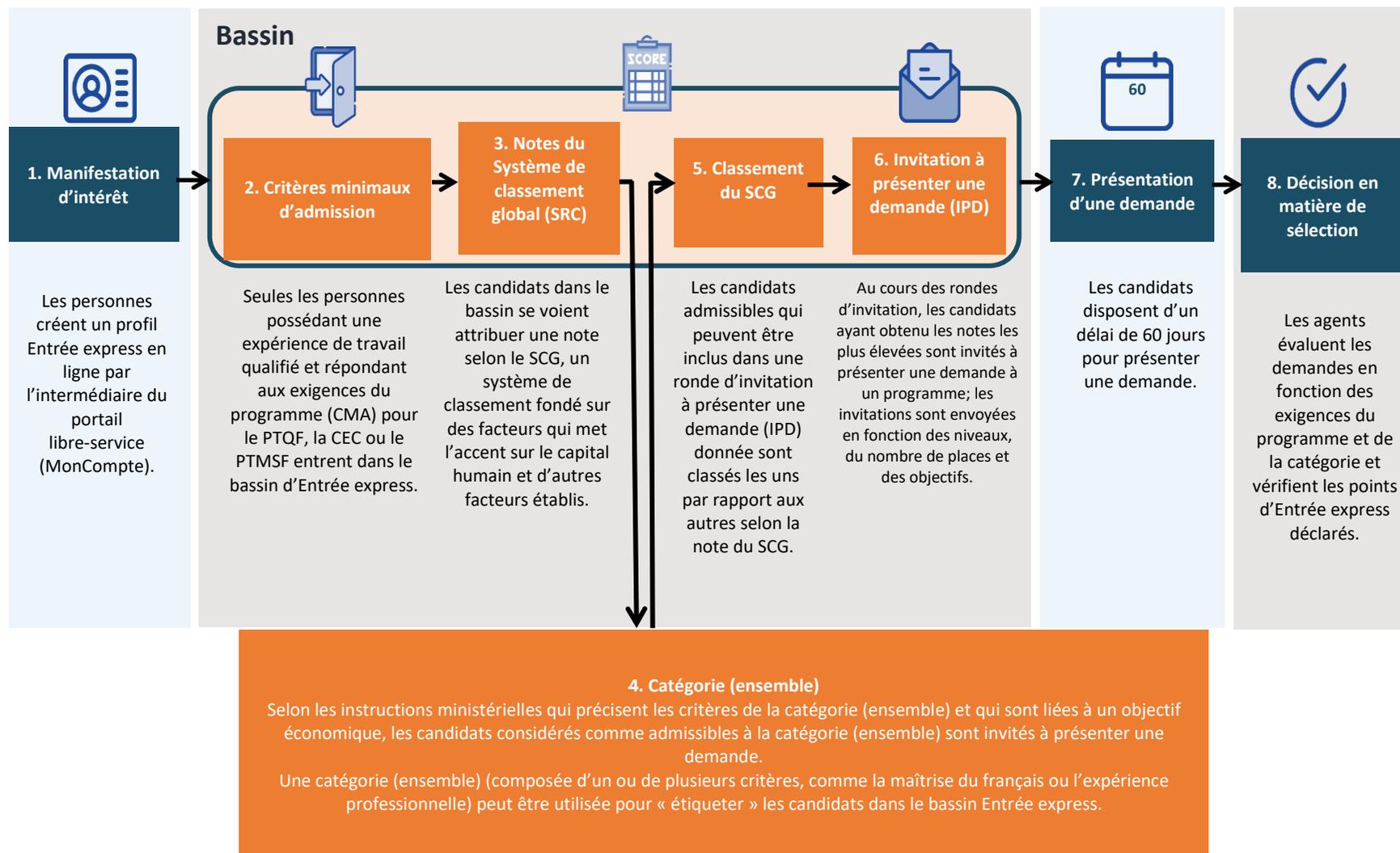
3. **Rapport annuel :** [Paragraphe 10.5. (3)] Le ministre fait déposer devant chaque chambre du Parlement [...] un rapport pour l'exercice précédent contenant la liste des catégories d'étrangers qui peuvent être invités à présenter une demande au titre d'instructions données en vertu de l'alinéa 10.3(1)h.1) ainsi que les critères de sélection et le processus appliqués pour l'établissement de ces catégories (ensembles).

En outre, l'alinéa 94(2)(a.1) de la LIPR stipule que le ministre [...] dépose devant chaque chambre du Parlement un rapport [...] le rapport précise notamment les instructions données au titre de l'alinéa 10.3(1)h.2) qui établissent un ensemble d'étrangers qui peuvent être invités à présenter une demande, l'objectif économique dont le ministre cherche, en établissant l'ensemble, à favoriser l'atteinte et le nombre d'étrangers qui ont été invités à présenter une demande de résidence permanente sur la base du fait qu'ils pouvaient être membres de l'ensemble établi.

### **Comment fonctionne la sélection axée sur les catégories (ensembles) dans Entrée express?**

La sélection axée sur les catégories (ensembles) permet à IRCC d'utiliser le système Entrée express pour trouver des candidats ayant des compétences ou des attributs particulièrement nécessaires au Canada, et complète les rondes d'invitations générales et de programmes en invitant des candidats dont la sélection contribuerait à l'atteinte d'un objectif économique établi par le ministre. Les candidats dans le bassin qui satisfont aux critères d'admissibilité d'une catégorie (ensemble) sont toujours classés en fonction de leur note au Système de classement global, et les meilleurs d'entre eux sont invités à présenter une demande. La figure 2 ci-dessous illustre le fonctionnement de la sélection axée sur les catégories (ensembles) dans Entrée express.

Figure 2 : Comment fonctionne la sélection axée sur les catégories (ensembles) dans Entrée express



Comme le montre la figure 2, les personnes doivent soumettre une déclaration d'intérêt, répondre aux critères minimaux d'admission à l'un des programmes pour entrer dans le bassin d'EE et recevoir une note du SCG. Lors d'une ronde d'invitation dans une catégorie (ensemble), les candidats qui sont considérés comme des membres admissibles de la catégorie (ensemble) seront classés les uns par rapport aux autres selon leur note du CRS. Lors des rondes d'invitation, les personnes ayant obtenu les meilleures notes du CRS seront invitées à présenter une demande de résidence permanente.

### **Définition des catégories (ensembles) pour la sélection axée sur les catégories (ensembles) en 2024**

La sélection axée sur les catégories (ensembles) est une amélioration du système EE et offre plus de souplesse dans la réponse du Canada en matière d'immigration à l'évolution des besoins de l'économie et du marché du travail, ainsi que les priorités du gouvernement. La définition des catégories (ensembles) repose sur les données, l'information sur le marché du travail, la collaboration avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et les consultations menées auprès des intervenants.

Le Ministère a mené des consultations publiques du 10 juillet au 16 août 2023 sur les niveaux d'immigration, lesquelles ont compris des questions propres au système Entrée express et à la sélection axée sur les catégories (ensembles). Un sondage en ligne a été mis à la disposition du public sur le site Web [d'IRCC](#), et 4 780 organismes d'intervenants à travers le Canada ont été invités par courriel à y participer. Les intervenants qui ont participé au processus représentaient notamment des organisations non gouvernementales (ONG), des organismes d'établissement ou de réinstallation, des établissements universitaires et d'enseignement, des organismes gouvernementaux, des employeurs et des entreprises, des chambres de commerce, des organismes francophones ou des organismes de communauté de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que des conseils d'industrie et de secteur. Il s'agit d'une augmentation marquée par rapport aux 2 867 organismes invités à répondre au sondage en 2022, qui reflète l'engagement du Ministère à étendre la portée de son processus de consultation et à obtenir divers points de vue sur l'immigration. Un résumé des contributions reçues des intervenants d'IRCC est disponible sur le [site Web d'IRCC](#) et comprend une liste des organismes participants. Les résultats de ces

consultations appuient le recours à la sélection axée sur les catégories (ensembles) pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre à long terme. Les besoins en main-d'œuvre les plus souvent mentionnés étaient dans le domaine des soins de santé, des métiers spécialisés et des transports. En ce qui concerne l'immigration francophone, les intervenants ont fortement souligné le besoin d'une voie d'accès réservée facilitant la transition de la résidence temporaire à la résidence permanente pour atteindre les objectifs en matière d'immigration francophone. Parallèlement, IRCC a abordé les priorités, les besoins et les catégories (ensembles) potentiels avec les représentants provinciaux et territoriaux par l'intermédiaire du Forum des ministres responsables de l'immigration.

À la suite de ces consultations, le ministre a établi six catégories (ensembles) destinées à la fois à contribuer à combler les pénuries générales de main-d'œuvre à long terme ainsi qu'à soutenir la croissance économique grâce à l'immigration francophone dans les communautés à l'extérieur du Québec.

Les candidats maîtrisant la langue française ou ayant une expérience professionnelle dans les métiers spécialisés qui étaient admissibles au titre des catégories (ensembles) suivantes ont été invités à présenter une demande de résidence permanente au titre de la sélection axée sur les catégories (ensembles) en 2024 :

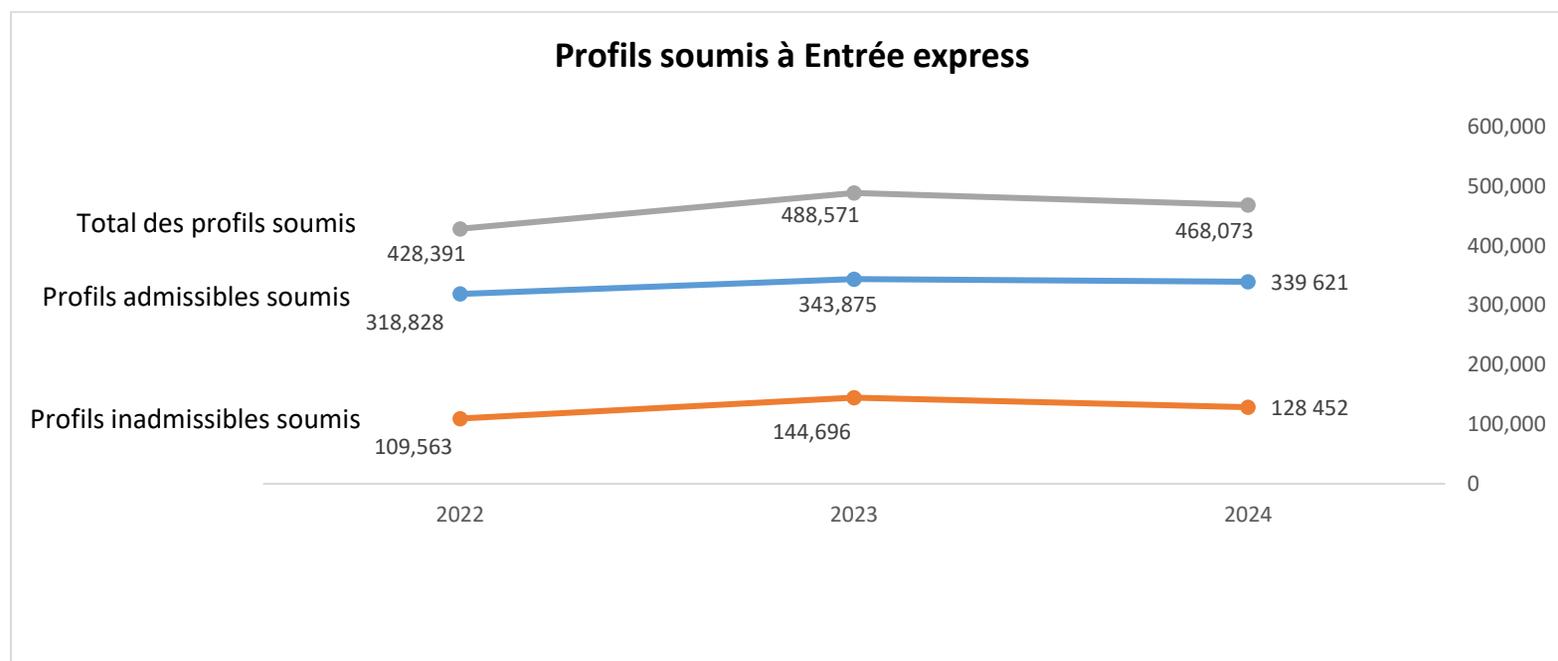
- a. Compétence linguistique en français
- b. Professions de la santé
- c. Professions en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)
- d. Métiers spécialisés
- e. Métiers des transports
- f. Métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Afin de se qualifier pour les rondes relatives aux compétences linguistiques en français, les candidats devaient avoir des résultats du test de langue française démontrant une compétence de Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) 7 ou plus dans les quatre aptitudes linguistiques, en plus de remplir les conditions d'admissibilité à l'un des programmes EE. Pour les catégories (ensembles) axées sur la profession, les candidats devaient avoir une expérience continue, obtenue sur une période égale ou supérieure à six mois au cours des trois dernières années, dans l'une des professions admissibles faisant partie des catégories.

## Personnes qui ont soumis un profil d'Entrée express

En 2024, 468 073 profils d'EE ont été soumis dans le système, ce qui représente une diminution de 4 % par rapport à 2023, mais une augmentation de 9 % par rapport à 2022 (figure 3). La proportion de profils soumis en 2024 qui étaient admissibles à au moins un des programmes d'immigration du THQF gérés par l'EE (73 %) a légèrement augmenté par rapport à celle observée en 2023 (70 %).

**Figure 3 : Profils soumis à Entrée express, 2022-2024**



En 2022, 428 391 profils Express Entry ont été soumis, dont 318 828 profils admissibles et 109 563 profils inadmissibles. En 2023, un total de 488 571 profils Express Entry ont été soumis, dont 343 875 profils admissibles et 144 696 profils inadmissibles. En 2024, un total de 468 073 profils Express Entry ont été soumis, dont 339 621 profils admissibles et 128 452 profils inadmissibles.

Comme le montre le tableau 1 ci-après, en 2024, les hommes (251 125) ont soumis plus de profils que les femmes (216 784). La proportion d'hommes (54 %) et de femmes (46 %) dans le total des profils soumis est restée relativement semblable à 2023, la proportion de femmes ayant augmenté de 2 %. Comparativement à 2023, la proportion de profils admissibles soumis à au moins un programme a augmenté pour les hommes (71 %) et a légèrement diminué pour les femmes (74 %) en 2024. Dans l'ensemble, les femmes ont toujours présenté une proportion légèrement supérieure de profils admissibles par rapport aux hommes, et ce, de 3 à 8 points de pourcentage environ. Comme le montre le tableau 1, la part de profils inadmissibles et admissibles est demeurée relativement similaire depuis 2022, tournant autour des 30 % pour les profils inadmissibles, et des 70 % pour les profils admissibles.

**Tableau 1 : Profils admissibles et inadmissibles soumis, selon le genre 2022-2024**

Résultat du profil	N <sup>bre</sup> 2022	% 2022	N <sup>bre</sup> 2023	% 2023	N <sup>bre</sup> 2024	% 2024
<b>Hommes</b>						
Admissibles	169 828	71 %	183 913	67 %	178 370	71 %
Inadmissibles	68 570	29 %	92 060	33 %	72 755	29 %
<b>Total</b>	<b>238 398</b>	<b>100 %</b>	<b>275 973</b>	<b>100 %</b>	<b>251 125</b>	<b>100 %</b>
<b>Femmes</b>						
Admissibles	148 961	78 %	159 902	75 %	161 172	74 %
Inadmissibles	40 922	22 %	52 489	25 %	55 612	26 %
<b>Total</b>	<b>189 883</b>	<b>100 %</b>	<b>212 391</b>	<b>100 %</b>	<b>216 784</b>	<b>100 %</b>
<b>Total</b>						
Admissibles	318 828	74 %	343 875	70 %	339 621	73 %
Inadmissibles	109 563	26 %	144 696	30 %	128 452	27 %
<b>Total général</b>	<b>428 391</b>	<b>100 %</b>	<b>488 571</b>	<b>100 %</b>	<b>468 073</b>	<b>100 %</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_MAIN en date du 3 février 2025

Le total comprend les personnes de genre autre, inconnu et non précisé (2022 : 110; 2023 : 207; 2024 : 164)

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

## Personnes placées dans le bassin d'Entrée express

Le tableau 2 présente la répartition des notes du SCG pour les profils des candidats qui étaient admissibles au moment de leur soumission. D'une année à l'autre, les notes du SCG se concentrent dans la fourchette de 301 à 500 points. Soulignons que la gestion du bassin d'EE est dynamique et que la répartition des notes du SCG change chaque fois qu'un profil admissible est soumis ou mis à jour, ou qu'il arrive à échéance.

**Tableau 2 : Répartition des notes du Système de classement global pour tous les profils admissibles soumis à Entrée express, au moment de la soumission, 2022-2024**

Fourchette des notes du SCG	N <sup>bre</sup>		%		N <sup>bre</sup>		%	
	2022	2023	2022	2023	2024	2024	2024	2024
<b>701-1200</b>	11	<1 %	12	<1 %	7	<1 %		
<b>651-700</b>	71	<1 %	76	<1 %	77	<1 %		
<b>601-650</b>	240	<1 %	300	<1 %	304	<1 %		
<b>551-600</b>	1 126	<1 %	1 241	<1 %	1 973	1 %		
<b>501-550</b>	10 725	3 %	13 970	4 %	25 304	7 %		
<b>451-500</b>	76 504	24 %	90 692	26 %	89 782	26 %		
<b>401-450</b>	77 447	24 %	88 641	26 %	91 445	27 %		
<b>351-400</b>	93 621	29 %	91 937	27 %	82 719	24 %		
<b>301-350</b>	49 923	16 %	46 806	14 %	36 651	11 %		
<b>251-300</b>	6 225	2 %	6 656	2 %	7 161	2 %		
<b>201-250</b>	1 986	1 %	2 307	1 %	2 799	1 %		
<b>151-200</b>	731	<1 %	986	<1 %	1 087	<1 %		
<b>101-150</b>	190	<1 %	218	<1 %	259	<1 %		
<b>1-100</b>	28	<1 %	33	<1 %	53	<1 %		
<b>Total</b>	<b>318 828</b>	<b>100 %</b>	<b>343 875</b>	<b>100 %</b>	<b>339 621</b>	<b>100 %</b>		

Source : MBR\_FACT\_EE\_MAIN en date du 3 février 2025

Le total comprend les personnes de genre autre, inconnu et non précisé (2022 : 110; 2023 : 207; 2024 : 164).  
Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Comme le montre le tableau 3, parmi les personnes qui ont soumis des profils admissibles en 2024, plus d'un tiers (38 %) ne satisfaisait pas aux critères donnant droit à des points supplémentaires au moment de la soumission. Il s'agit d'une diminution progressive depuis 2022 (55 %) et 2023 (47 %), ce qui signifie qu'une part croissante de candidats est admissible à des points supplémentaires<sup>v</sup>. Semblablement aux années précédentes, le plus souvent, les candidats qui ont satisfait aux critères pour des points supplémentaires ont obtenu ces points grâce aux études effectuées au Canada et à la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada. Par exemple, en 2024, les candidats qui ont demandé des points supplémentaires pour les études au Canada (36 %) et la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada (16 %) ont satisfait aux critères pour obtenir des points supplémentaires. Depuis 2022, la proportion de candidats admissibles qui obtiennent des points pour des études au Canada augmente davantage et demeure plus élevée que pour les autres catégories de points supplémentaires. Alors que la proportion de candidats du bassin d'EE qui ont satisfait aux critères de points supplémentaires pour la maîtrise du français<sup>vi</sup> est restée stable entre 2022 et 2023, la proportion de candidats qui ont satisfait aux critères de points supplémentaires pour l'emploi réservé et pour les frères et sœurs au Canada a légèrement diminué en 2024 (3 %).

**Tableau 3 : Profils admissibles soumis à Entrée express, par catégorie de points supplémentaires, 2022-2024**

Catégorie de points supplémentaires	Hommes	Femmes	Total	Total	Hommes	Femmes	Total	Total	Hommes	Femmes	Total	Total
	2022 (n <sup>bre</sup> )	2022 (n <sup>bre</sup> )	2022 (n <sup>bre</sup> )	2022 (%)	2023 (n <sup>bre</sup> )	2023 (n <sup>bre</sup> )	2023 (n <sup>bre</sup> )	2023 (%)	2024 (n <sup>bre</sup> )	2024 (n <sup>bre</sup> )	2024 (n <sup>bre</sup> )	2024 (%)
Aucun point supplémentaire	93 814	82 937	176 777	55 %	86 516	76 462	163 007	47 %	66 214	61 716	127 964	38 %
Emploi réservé	13 608	6 885	20 495	6 %	20 285	10 464	30 751	9 %	25 314	16 572	41 899	12 %
Études au Canada	39 875	34 776	74 654	23 %	54 001	48 321	102 346	30 %	63 982	59 377	123 387	36 %
Compétence linguistique en français	8 982	9 695	18 681	6 %	10 485	10 402	20 888	6 %	15 593	15 133	30 729	9 %
Frère ou sœur au Canada	21 933	22 545	44 483	14 %	25 647	26 607	52 264	15 %	26 797	28 334	55 135	16 %
<b>Total</b>			<b>318 828</b>	<b>S. O.</b>			<b>343 875</b>	<b>S. O.</b>			<b>339 621</b>	<b>S. O.</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_MAIN en date du 3 février 2025

Le total comprend les personnes de genre autre, inconnu et non précisé (2022 : 39; 2023 : 60; 2024 : 79).

S.O. - Pour chaque année, la somme des données ventilées par catégorie est supérieure au total affiché, car les candidats peuvent être admissibles à plusieurs catégories de points supplémentaires (non mutuellement exclusifs).

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Le tableau 3 montre qu'en 2024, un plus grand nombre et une plus grande proportion d'hommes (66 214, 52 %) que de femmes (61 716, 48 %) ne répondaient à aucun des critères donnant droit à des points supplémentaires au moment de la soumission d'un profil admissible. Cet écart a toutefois diminué quelque peu entre 2022 et 2024, passant de 6 points de pourcentage à 4.

Le tableau 3 présente une ventilation de chaque catégorie de points supplémentaires en fonction du genre. Il montre que les études effectuées au Canada et la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada sont les critères donnant droit à des points supplémentaires auxquels ont satisfait le plus souvent tant les hommes que les femmes en 2024. À l'instar de la tendance observée en 2022 et en 2023, la proportion d'hommes (60 %) qui continuent de satisfaire au critère de l'emploi réservé en 2024 est considérablement plus élevée que la proportion de femmes (40 %). Si la proportion d'hommes (52 %) remplissant le critère des études effectuées au Canada était supérieure à celle des femmes (48 %) en 2024, cet écart est demeuré stable depuis 2021.

S'agissant des points supplémentaires accordés pour la maîtrise du français, la répartition a été presque égale entre les hommes (51 %) et les femmes (49 %) en 2024. Comme en 2023, les femmes (51 %) ont rempli le critère de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada dans une proportion légèrement supérieure à celle des hommes (49 %) en 2024.

Le tableau 4 présente la répartition des notes du SCG des candidats admissibles faisant partie du bassin. On peut voir que les notes du SCG des candidats admissibles dans le bassin demeurent concentrées dans la fourchette de 301 à 500 points. Cependant, en 2024, le nombre de candidats ayant obtenu une note du SCR dans la fourchette de 501 à 550 points a quadruplé comparativement aux années précédentes.

**Tableau 4 : Répartition des notes au Système de classement global des candidats dans le bassin, en date du 1er décembre 2022, 2023 et 2024**

<b>Fourchette de notes du SCG</b>	<b>2022 (n<sup>bre</sup>)</b>	<b>2022 (%)</b>	<b>2023 (n<sup>bre</sup>)</b>	<b>2023 (%)</b>	<b>2024 (n<sup>bre</sup>)</b>	<b>2024 (%)</b>
<b>701-1 200</b>	970	<1 %	3 893	<1 %	651	<1 %
<b>651-700</b>	11	<1 %	8	<1 %	14	<1 %
<b>601-650</b>	32	<1 %	63	<1 %	71	<1 %
<b>551-600</b>	83	<1 %	239	<1 %	439	<1 %
<b>501-550</b>	1 218	1 %	4 213	2 %	18 152	8 %
<b>451-500</b>	61 500	26 %	59 179	27 %	62 868	29 %
<b>401-450</b>	58 523	25 %	53 619	25 %	57 529	26 %
<b>351-400</b>	68 855	30 %	59 255	27 %	50 638	23 %
<b>301-350</b>	36 001	15 %	30 657	14 %	22 322	10 %
<b>251-300</b>	3 943	2 %	3 755	2 %	3 600	2 %
<b>201-250</b>	990	<1 %	1 058	<1 %	1 339	1 %
<b>151-200</b>	368	<1 %	461	<1 %	518	<1 %
<b>101-150</b>	94	<1 %	100	<1 %	129	<1 %
<b>1-100</b>	18	<1 %	12	<1 %	21	<1 %
<b>Total</b>	<b>232 606</b>	<b>100 %</b>	<b>216 512</b>	<b>100 %</b>	<b>218 291</b>	<b>100 %</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_POOL en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

### Candidats invités à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre d'Entrée express

Comme le montre le tableau 5, IRCC a tenu des rondes de sélection fondée sur les catégories (ensembles) du 1<sup>er</sup> février au 3 décembre 2024. Le Ministère a envoyé 98 903 invitations à présenter une demande à l'échelle des

programmes économiques. En tout, 47 749 candidats ont reçu une invitation à présenter une demande au titre de la CEC, 27 110 au titre du PTQF, 24 038 au titre du PCP et 6 au titre du PFMS.

En tout, IRCC a tenu 52 rondes en 2024 et a envoyé 98 903 invitations à présenter une demande, ce qui représente une diminution de 10 % par rapport aux 110 266 invitations envoyées en 2023. Il y a eu 9 rondes d'invitations générales, 14 rondes au titre du PCP, 10 rondes au titre de la CEC et 19 rondes de sélection axée sur les catégories (ensembles). Le plus grand nombre d'IPD ont été envoyées aux candidats au titre des rondes de la CEC (47 749, dont 21 249 se sont qualifiés pour la sélection fondée sur les catégories [ensembles]), suivie du PCP (15 483), et 14 445 invitations à présenter une demande ont été envoyées dans le cadre des rondes générales (tableau 5).

Les rondes de sélection fondée sur les catégories (ensembles) ont compris 42 475 invitations à présenter une demande, ce qui représente 43 % du nombre total d'invitations. Il y a eu 19 rondes de sélection fondées sur les catégories (ensembles), dont 11 rondes visant les compétences en français (donnant lieu à 23 000 IPD), 3 rondes visant les professions de la santé (10 250 IPD), 2 rondes visant les métiers spécialisés (3 600 IPD), 1 ronde visant les professions du secteur du transport (975 IPD) et 1 ronde visant les professions du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (150 IPD).

En 2024, chez les candidats invités à présenter une demande à d'autres rondes, les notes de passage du SCG variaient de 663 à 816 pour les rondes propres aux PCP (médiane = 716), et de 524 à 549 pour les rondes générales (médiane = 535). Il convient de noter que les candidats désignés par le PCP reçoivent automatiquement 600 points dans le cadre du processus. Les notes de passage du SCG pour les rondes générales étaient manifestement plus élevées en 2024 comparativement à 2023, et ce, de plus de 20 points.

En ce qui concerne les rondes de sélection fondée sur les catégories (ensembles), les notes de passage du SGC variaient de 336 à 491 (médiane = 433). Pour les rondes sur la maîtrise du français, les notes de passage du SCG variaient de 338 à 478 (médiane = 410), tandis que pour les rondes sur les professions de la santé, les notes de passage du SCG variaient de 422 à 463 (médiane = 445). Pour la ronde sur les professions en STIM, la note de passage du SCG était de 491, et pour la ronde des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, elle était de 437.

Enfin, la note de passage du SCG est restée à 430 pour la ronde des métiers des transports, ce qui ressemble à la note en 2023, tandis qu'elle a varié de 433 à 436 (médiane = 435) pour les rondes sur les métiers spécialisés.

**Tableau 5 : Invitations à présenter une demande envoyées à des candidats, selon le type d'invitation, dont les rondes de sélection fondée les catégories (ensembles), 2024**

Type d'IPD	Note de passage moyenne du SCG	Total général
Programme des candidats des provinces	725	15 483
Générale	536	14 445
Catégorie de l'expérience canadienne	524	26 500
Compétence linguistique en français	409	23 000
Professions en STIM	491	4 500
Professions de la santé	443	10 250
Métiers spécialisés	435	3 600
Métiers des transports	430	975
Métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire	437	150
Total – IPD		98 903

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA\_CBS en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Dans l'ensemble, si l'on compare la répartition des IPD par genre dans le tableau 6, on note que les hommes ont reçu une proportion plus élevée (53 %) des invitations envoyées en 2024. Si les données sont ventilées de façon plus poussée, selon le type de programme, on constate que les hommes reçoivent une proportion semblable d'invitations à celle des femmes au titre de la CEC (48 %) et une proportion légèrement plus élevée que les femmes au titre du PCP (27 % et 21 % respectivement). Ces résultats sur le plan de la répartition entre les genres sont semblables aux résultats de 2023 à l'échelle

des programmes. Une tendance similaire a été observée pour les femmes, puisque 46 % des invitations ont été envoyées au titre de la CEC et 21 % au titre du PCP en 2023, puisque la proportion a légèrement augmenté pour la CEC (48 %), et la proportion dans le cadre du PCP (21 %) est restée sensiblement la même en 2024, par rapport à 2023.

En 2024, semblablement à 2023, les femmes ont reçu une proportion plus importante d'invitations (31 %) que les hommes (25 %) dans le cadre du PTQF. Aucune invitation n'a été envoyée à des femmes dans le cadre du PTMSF en 2023, mais 6 invitations ont été envoyées à des hommes, soit moins de 1 %, en 2024. Cette situation s'explique du fait que les candidats admissibles au PTMSF sont peut-être aussi admissibles au titre de la CEC ou du PTQF et peuvent recevoir une invitation au titre d'un autre programme auquel ils sont admissibles.

**Tableau 6 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, par programme d'immigration économique et par genre, 2022-2024**

Hiérarchie de programmes	Hommes					
	2022 (n <sup>bre</sup> )	2022 (%)	2023 (n <sup>bre</sup> )	2023 (%)	2024 (n <sup>bre</sup> )	2024 (%)
<b>Catégorie de l'expérience</b>						
canadienne	11 309	42 %	32 284	52 %	25 318	48 %
<b>Candidats des</b>						
provinces/territoires	11 676	43 %	16 337	26 %	14 234	27 %
<b>Travailleurs qualifiés</b>						
(fédéral)	4 109	15 %	14 007	22 %	12 878	25 %
<b>Métiers spécialisés</b>						
			7	<1 %	6	<1 %
<b>Total</b>	<b>27 094</b>	<b>100 %</b>	<b>62 635</b>	<b>100 %</b>	<b>52 436</b>	<b>100 %</b>
	Femmes					
<b>Catégorie de l'expérience</b>						
canadienne	7 586	39 %	21 981	46 %	22 421	48 %
<b>Candidats des</b>						
provinces/territoires	7 582	39 %	10 108	21 %	9 804	21 %
<b>Travailleurs qualifiés</b>						
(fédéral)	4 276	22 %	15 534	33 %	14 231	31 %
<b>Métiers spécialisés</b>						
			1	<1 %		

<b>Total</b>	<b>19 444</b>	<b>100 %</b>	<b>47 624</b>	<b>100 %</b>	<b>46 456</b>	<b>100 %</b>
--------------	---------------	--------------	---------------	--------------	---------------	--------------

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA\_CBS en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Les tableaux de 7 à 9 présentent les caractéristiques sociodémographiques des candidats invités à présenter une demande de résidence permanente. Ces tableaux montrent une évolution des tendances entre 2022 et 2024, largement attribuable aux changements apportés aux stratégies relatives aux rondes d'invitation, dont un accent plus important sur les candidats admissibles de la CEC et du PCP, à l'entrée en vigueur de la sélection axée sur les catégories (ensembles) à la mi-2023, ainsi qu'à la première année complète de rondes de sélection axée sur les catégories (ensembles).

En ce qui concerne l'âge des candidats invités à présenter une demande, la proportion des invitations envoyées aux candidats âgés de 20 à 29 ans (la tranche d'âge associée au plus grand nombre de points dans le SCG) est restée la plus importante en 2024 (53 %). Il s'agit d'un léger recul par rapport à 2023 (54 %), mais d'une augmentation par rapport à 2022 (50 %). La proportion des candidats âgés de 30 à 34 ans, qui formaient le deuxième groupe le plus nombreux, a connu une légère hausse en 2024 (28 %) par rapport à 2023 (27 %). De façon générale, la répartition par âge est restée très similaire au cours d'années consécutives.

L'examen du niveau d'études le plus élevé des candidats invités à présenter une demande révèle qu'en 2024, la distribution était relativement semblable à celle de 2023, mais qu'elle était quelque peu différente de celle de 2022. Ce sont les candidats titulaires d'un diplôme d'un programme d'études postsecondaires d'au moins trois ans qui ont reçu la plus grande proportion d'invitations (47 %), ce qui représente une augmentation de 7 points de pourcentage par rapport à 2022 (40 %). Venaient ensuite les candidats titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme professionnel menant à la pratique (41 %), en baisse par rapport à 2022 (46 %). La proportion de candidats titulaires d'un diplôme d'un programme postsecondaire d'une ou de deux années ainsi que d'un diplôme d'études secondaires ou moins est restée relativement stable depuis 2022, et le nombre de candidats titulaires d'un doctorat a légèrement diminué au cours de la même période en 2024 comparativement à 2023. Toutefois, exprimée en tant que proportion du nombre total des IPD, cette catégorie enregistre le même taux depuis 2023,

soit 3 %. Dans l'ensemble, les candidats qui ont reçu une IPD sont toujours très instruits, 90 % d'entre eux ayant déclaré être diplômés d'un programme d'études postsecondaires d'au moins trois ans, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2023 (92 %).

**Tableau 7 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, par groupe d'âge et niveau de scolarité, 2022-2024**

Groupe d'âge	Âge					
	2022 (n <sup>bre</sup> )	2022 (%)	2023 (n <sup>bre</sup> )	2023 (%)	2024 (n <sup>bre</sup> )	2024 (%)
<20			2	<1 %	10	<1 %
20-29	23 305	50 %	59 938	54 %	52 562	53 %
30-34	13 721	29 %	29 627	27 %	27 259	28 %
35-39	6 156	13 %	13 481	12 %	12 295	12 %
40-44	2 213	5 %	4 916	4 %	4 560	5 %
44+	1 144	2 %	2 302	2 %	2 217	2 %
<b>Total</b>	<b>46 539</b>	<b>100 %</b>	<b>110 266</b>	<b>100 %</b>	<b>98 903</b>	<b>100 %</b>

Niveau de scolarité le plus élevé	Niveau de scolarité					
	2022 (n <sup>bre</sup> )	2022 (%)	2023 (n <sup>bre</sup> )	2023 (%)	2024 (n <sup>bre</sup> )	2024 (%)
Diplôme d'études secondaires ou niveau inférieur	540	1 %	810	1 %	727	1 %
Diplôme d'études postsecondaires – programme d'un ou de deux ans	4 050	9 %	7 819	7 %	9 243	9 %
Diplôme d'études postsecondaires – programme de trois ans ou plus	18 588	40 %	50 294	46 %	46 052	47 %
Maîtrise ou diplôme professionnel menant à l'admission à la profession	21 278	46 %	47 529	43 %	40 244	41 %
Doctorat	2 083	4 %	3 814	3 %	2 637	3 %
<b>Total</b>	<b>46 539</b>	<b>100 %</b>	<b>110 266</b>	<b>100 %</b>	<b>98 903</b>	<b>100 %</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_POOL en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

En ce qui concerne le niveau de maîtrise d'une première langue officielle (tableau 8) chez les candidats invités à présenter une demande, il y a eu une légère augmentation du niveau de compétence en 2024 dans le cadre des CLB 7 et 8, mais une légère diminution dans les CLB 9 et 10. En 2023, le niveau le plus courant des Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC)/Canadian Language Benchmarks (CLB) était le niveau 9 (31 %), suivi du niveau 7 (24 %). En 2024, ces niveaux des NCLC/CLB étaient les niveaux plus couramment présentés par les candidats invités (27 % pour les deux), suivis du niveau 8 (25 %). Toutefois, ces niveaux ont presque doublé comparativement à 2022, en raison du plus grand nombre d'invitations qui ont été envoyées en 2024.

Sur le plan de l'expérience de travail au Canada (tableau 9), en 2024, la majorité des candidats invités à présenter une demande (64 %) avaient au moins une année d'expérience de travail au Canada admissible. Il s'agit d'une proportion similaire aux années précédentes, représentant une légère augmentation par rapport à 2023 (63 %) et à 2022 (62 %). En 2024 (tableau 9), les invitations ont été envoyées dans une proportion de 34 % à des candidats sans aucune expérience de travail au Canada admissible, et dans une proportion de 31 % à des candidats ayant un an d'expérience de travail au Canada.

La proportion de candidats ayant 3 ans ou plus d'expérience à l'étranger en 2024 (54 %) est assez similaire à celle de 2023 (56 %) (tableau 9), mais représente un faible recul depuis 2022 (58 %). Un contraste marqué en 2024 s'observe également dans la proportion de candidats n'ayant pas d'expérience professionnelle à l'étranger ou ayant une expérience professionnelle à l'étranger de moins d'un an (1 % en 2024 par opposition à 28 % en 2023 et à 27 % en 2022).

**Tableau 8 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, selon le niveau de maîtrise de la première langue officielle, 2022-2024**

Niveau de maîtrise de la première langue officielle	2022 (n <sup>bre</sup> )	2022 (%)	2023 (n <sup>bre</sup> )	2023 (%)	2024 (n <sup>bre</sup> )	2024 (%)
NCLC/CLB 4	7	<1 %	5	<1 %	5	<1 %
NCLC/CLB 5	817	2 %	1 192	1 %	1 134	1 %
NCLC/CLB 6	2 094	4 %	3 849	3 %	3 646	4 %
NCLC/CLB 7	9 444	20 %	26 173	24 %	26 535	27 %

<b>NCLC/CLB 8</b>	8 709	19 %	25 214	23 %	25 167	25 %
<b>NCLC/CLB 9</b>	15 587	33 %	33 872	31 %	26 609	27 %
<b>NCLC/CLB 10</b>	9 881	21 %	19 961	18 %	15 807	16 %
<b>Total</b>	<b>46 539</b>	<b>100 %</b>	<b>110 266</b>	<b>100 %</b>	<b>98 903</b>	<b>100 %</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

**Tableau 9 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, selon l'expérience de travail au Canada et à l'étranger, 2022-2024**

Expérience	Expérience de travail au Canada					
	2022 (n <sup>bre</sup> )	2022 (%)	2023 (n <sup>bre</sup> )	2023 (%)	2024 (n <sup>bre</sup> )	2024 (%)
<b>Moins d'une année</b>	1 957	4 %	4 126	4 %	2 161	2 %
<b>1 année</b>	18 986	41 %	40 033	36 %	31 151	31 %
<b>2 années</b>	7 246	16 %	25 127	23 %	22 839	23 %
<b>3 années</b>	1 528	3 %	3 255	3 %	8 112	8 %
<b>4 années</b>	480	1 %	872	1 %	1 017	1 %
<b>5 années ou plus</b>	276	1 %	506	0 %	464	0 %
<b>Aucune</b>	16 066	35 %	36 347	33 %	33 159	34 %
<b>Total</b>	<b>46 539</b>	<b>100 %</b>	<b>110 266</b>	<b>100 %</b>	<b>98 903</b>	<b>100 %</b>

Expérience	Expérience de travail à l'étranger					
	2022 (n <sup>bre</sup> )	2022 (%)	2023 (n <sup>bre</sup> )	2023 (%)	2024 (n <sup>bre</sup> )	2024 (%)
<b>Aucune expérience de travail à l'étranger ou expérience inférieure à une année</b>	12 569	27 %	31 276	28 %	497	1 %
<b>1 année</b>	3 796	8 %	9 576	9 %	11 340	11 %
<b>2 années</b>	3 267	7 %	7 077	6 %	7 812	8 %
<b>3 années</b>	6 035	13 %	14 706	13 %	13 224	13 %

<b>4 années</b>	4 621	10 %	11 908	11 %	10 517	11 %
<b>5 années ou plus</b>	16 251	35 %	35 723	32 %	30 094	30 %
<b>Total</b>	<b>46 539</b>	<b>100 %</b>	<b>110 266</b>	<b>100 %</b>	<b>98 903</b>	<b>100 %</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Le tableau 10 donne des renseignements sur : a) les invitations envoyées aux candidats ayant obtenu des points supplémentaires dans chaque catégorie; b) les invitations envoyées aux candidats qui remplissaient les critères pertinents de la catégorie, mais qui n'ont pas nécessairement obtenu de points<sup>vii</sup>. Un maximum de 600 points supplémentaires peut être attribué dans le SCG, ce qui veut dire que les candidats ayant déjà obtenu 600 points parce qu'ils ont été désignés par une province ne peuvent pas obtenir d'autres points supplémentaires, même s'ils satisfont aux critères. Par exemple, en 2024, 20 957 IPD ont été envoyées à des candidats répondant au critère de l'emploi réservé, mais seuls 18 708 d'entre eux ont obtenu les points associés dans leur note du SCG. Des données sont fournies à la fois sur les candidats qui ont rempli les critères et sur les candidats qui ont obtenu des points supplémentaires afin de permettre les comparaisons et de tenir compte des caractéristiques plus complètes des candidats qui ont reçu une invitation à présenter une demande de résidence permanente<sup>viii</sup>. En 2024, moins de la moitié des IPD envoyées (31 %) ciblait uniquement des critères liés au capital humain (c.-à-d. qu'elles ont été envoyées aux candidats qui ne répondaient aux critères d'aucune catégorie de points supplémentaires).

En 2024, le nombre de candidats qui ont obtenu des points supplémentaires pour la maîtrise du français est presque le double du nombre des candidats qui en ont obtenu en 2023 (25 % contre 14 %). La quasi-totalité des 25 % a satisfait aux critères de cette catégorie pour obtenir des points supplémentaires en 2024. Cette hausse est principalement attribuable à la catégorie (ensemble) de compétence linguistique en français et aux cibles croissantes du Ministère en matière d'immigration francophone.

**Tableau 10 : IPD envoyées aux candidats ayant obtenu des points supplémentaires a) et IPD envoyées aux candidats qui remplissaient les critères d'obtention de points supplémentaires b), les deux ne s'excluant pas mutuellement, 2022-2024**

Catégorie de points supplémentaires	2022 (n <sup>bre</sup> )	2022 (%)	2023 (n <sup>bre</sup> )	2023 (%)	2024 (n <sup>bre</sup> )	2024 (%)
<b>a) Points supplémentaires attribués</b>						
Aucun point supplémentaire ajouté	20 933	45 %	37 268	34 %	30 458	31 %
Candidats d'une province	19 258	41 %	26 445	24 %	24 038	24 %
Emploi réservé	7 350	16 %	17 881	16 %	18 708	19 %
Études au Canada	12 625	27 %	40 027	36 %	35 208	36 %
Maîtrise du français	6 251	13 %	14 944	14 %	24 303	25 %
Frère ou sœur au Canada	4 937	11 %	16 226	15 %	13 664	14 %
<b>b) Critères remplis pour l'obtention de points</b>						
Aucun point supplémentaire ajouté	8 953	19 %	19 830	18 %	14 467	15 %
Candidats d'une province	19 258	41 %	26 445	24 %	24 038	24 %
Emploi réservé	9 583	21 %	20 716	19 %	20 957	21 %
Études au Canada	19 587	42 %	50 987	46 %	47 038	48 %
Maîtrise du français	7 561	16 %	15 812	14 %	24 686	25 %
Frère ou sœur au Canada	7 766	17 %	20 823	19 %	16 864	17 %
<b>Total</b>	<b>46 539</b>	<b>100 %</b>	<b>110 266</b>	<b>100 %</b>	<b>98 903</b>	<b>100 %</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

\*Il importe de noter que les candidats peuvent répondre aux critères de plusieurs catégories de points supplémentaires.

Ainsi, la somme des candidats par catégorie de points supplémentaires peut dépasser le nombre total de candidats ayant obtenu des points supplémentaires.

Le tableau 11 contient des renseignements sur les invitations envoyées aux hommes et aux femmes répondant aux critères de chaque catégorie de points supplémentaires. En 2024, les études au Canada (47 038) et la maîtrise du français (24 686) étaient les catégories de points supplémentaires dont les candidats, hommes et femmes confondus, ont le plus souvent rempli les critères. Tandis que, chez les hommes, les catégories des études au Canada (25 559) et de l'emploi réservé (11 699) demeuraient les plus courantes, chez les femmes, c'étaient plutôt

les catégories des études au Canada (21 476) et la maîtrise du français (12 242) qui étaient les plus courantes en 2024. Pour les deux genres, la proportion des points supplémentaires attribués pour un emploi réservé a commencé à s'équilibrer en 2024, 56 % des hommes répondant au critère contre 44 % de femmes. Ces taux diffèrent un peu des années précédentes, où la différence entre les hommes et les femmes étaient plus marquée, la proportion des hommes ayant un emploi réservé étant près du double de celle des femmes. En outre, la différence entre les hommes et les femmes dans la catégorie de maîtrise du français et d'un frère ou d'une sœur au Canada est demeurée plutôt stable depuis 2022, enregistrant que de légères fluctuations.

**Tableau 11 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats répondant aux critères pour obtenir chaque type de point additionnel au titre de la catégorie de l'emploi réservé, des études au Canada, de la maîtrise du français et d'un frère ou d'une sœur au Canada, selon le genre, 2022-2024**

<b>Emploi réservé</b>						
<b>Genre</b>	<b>2022 (n<sup>bre</sup>)</b>	<b>2022 (%)</b>	<b>2023 (n<sup>bre</sup>)</b>	<b>2023 (%)</b>	<b>2024 (n<sup>bre</sup>)</b>	<b>2024 (%)</b>
<b>Hommes</b>	6 195	65 %	13 548	65 %	11 699	56 %
<b>Femmes</b>	3 388	35 %	7 166	35 %	9 253	44 %
<b>Total</b>	<b>9 583</b>	<b>100 %</b>	<b>20 716</b>	<b>100 %</b>	<b>20 957</b>	<b>100 %</b>
<b>Études au Canada</b>						
<b>Genre</b>	<b>2022 (n<sup>bre</sup>)</b>	<b>2022 (%)</b>	<b>2023 (n<sup>bre</sup>)</b>	<b>2023 (%)</b>	<b>2024 (n<sup>bre</sup>)</b>	<b>2024 (%)</b>
<b>Hommes</b>	11 822	60 %	29 973	59 %	25 559	54 %
<b>Femmes</b>	7 765	40 %	21 010	41 %	21 476	46 %
<b>Total</b>	<b>19 587</b>	<b>100 %</b>	<b>50 987</b>	<b>100 %</b>	<b>47 038</b>	<b>100 %</b>
<b>Maîtrise du français</b>						
<b>Genre</b>	<b>2022 (n<sup>bre</sup>)</b>	<b>2022 (%)</b>	<b>2023 (n<sup>bre</sup>)</b>	<b>2023 (%)</b>	<b>2024 (n<sup>bre</sup>)</b>	<b>2024 (%)</b>
<b>Hommes</b>	3 529	47 %	7 709	49 %	12 443	50 %
<b>Femmes</b>	4 031	53 %	8 103	51 %	12 242	50 %
<b>Total</b>	<b>7 561</b>	<b>100 %</b>	<b>15 812</b>	<b>100 %</b>	<b>24 686</b>	<b>100 %</b>
<b>Frère ou sœur au Canada</b>						

	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2024</b>
<b>Genre</b>	<b>(n<sup>bre</sup>)</b>	<b>(%)</b>	<b>(n<sup>bre</sup>)</b>	<b>(%)</b>	<b>(n<sup>bre</sup>)</b>	<b>(%)</b>
<b>Hommes</b>	4 008	52 %	10 496	50 %	8 017	48 %
<b>Femmes</b>	3 758	48 %	10 326	50 %	8 846	52 %
<b>Total</b>	<b>7 766</b>	<b>100 %</b>	<b>20 823</b>	<b>100 %</b>	<b>16 864</b>	<b>100 %</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Comme l'indique le tableau 12a, en 2024, les candidats exerçant des professions de la catégorie FEER 1 (professions nécessitant généralement un diplôme universitaire) ont représenté une proportion importante (68 %) des IPD envoyées parmi les 15 principales professions des catégories FEER 2 et 3. À titre comparatif, 72 % étaient dans la catégorie FEER 1 en 2023, et 65 % en 2022. En 2024, les professions du secteur des TI ont représenté les professions les plus courantes et une proportion importante des candidats invités à présenter une demande dans le cadre d'EE, notamment ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel, développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de logiciels, programmeurs de système et spécialistes en informatique. Il s'agit d'une tendance semblable à celle observée en 2023, mais à des niveaux d'IPD inférieurs. En 2024, on constate une diversité croissante à l'échelle des secteurs de professions principales dans les domaines des TI, des services alimentaires, des métiers, des finances et des soins de la santé, comparativement à 2023, année au cours de laquelle il y a eu une importante concentration de professions dans le secteur des TI.

**Tableau 12a : Professions principales les plus courantes, au moment de l'invitation à présenter une demande – total, 2022-2024**

<b>Profession principale</b>	<b>FEER</b>	<b>2022</b>	<b>Profession principale</b>	<b>FEER</b>	<b>2023</b>	<b>Profession principale</b>	<b>FEER</b>	<b>2024</b>
		<b>(n<sup>bre</sup>)</b>			<b>(n<sup>bre</sup>)</b>			<b>(n<sup>bre</sup>)</b>
21231 Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	1	3 848	21231 Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	1	7 259	21231 Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	1	3 715
21222 Spécialistes en informatique	1	1889	21232 Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de logiciels	1	5 183	62020 Superviseurs/superviseuses des services alimentaires	2	3 608

21230 Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de systèmes informatiques	1	1855	62020 Superviseurs/superveuses des services alimentaires	2	3 277	21232 Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de logiciels	1	3 142
62020 Superviseurs/superveuses des services alimentaires	2	1558	21222 Spécialistes en informatique	1	2 951	13110 Adjoints administratifs/adjointes administratives	3	2 669
11202 Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	1	1025	13110 Adjoints administratifs/adjointes administratives	3	2 538	41220 Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	1	2 136
21223 Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données	1	1025	21223 Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données	1	2 151	21222 Spécialistes en informatique	1	2 091
41200 Professeurs/professeuses et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	1	955	11202 Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	1	2 142	11100 Vérificateurs/vérificatrices et comptables	1	2 079
13200 Courtiers/courtiers en douanes, courtiers maritimes/courtiers maritimes et autres courtiers/courtiers	3	945	11100 Vérificateurs/vérificatrices et comptables	1	2 090	33102 Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires	3	1 946
11201 Professionnels/professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	1	901	22221 Agents/agentes de soutien aux utilisateurs	2	1 844	11202 Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	1	1 945
11100 Vérificateurs/vérificatrices et comptables	1	857	20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	1 841	31102 Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	1	1 841
20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	855	13100 Agents/agentes d'administration	3	1 747	31301 Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	1	1 776
22221 Agents/agentes de soutien aux utilisateurs	2	842	21211 Scientifiques de données	1	1 654	22221 Agents/agentes de soutien aux utilisateurs	2	1 733

10022 Directeurs/directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	0	812	21221 Spécialistes des systèmes commerciaux	1	1 600	62010 Superviseurs/superviseuses des ventes - commerce de détail	2	1 718
13100 Agents/agentes d'administration	3	800	12200 Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	2	1 599	13100 Agents/agentes d'administration	3	1 708
63200 Cuisiniers/cuisinières	3	728	21230 Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de systèmes informatiques	1	1 475	21221 Spécialistes des systèmes commerciaux	1	1 517
Autre		27 644	Autre		70 915	Autre		65 279
<b>Total</b>		<b>46 539</b>	<b>Total</b>		<b>110 266</b>	<b>Total</b>		<b>98 903</b>

**Tableau 12b : Professions principales les plus courantes, au moment de l'invitation à présenter une demande – hommes, 2022-2024**

Profession principale	FEER	2022 (n <sup>bre</sup> )	Profession principale	FEER	2023 (n <sup>bre</sup> )	Profession principale	FEER	2024 (n <sup>bre</sup> )
21231 Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	1	2 945	21231 Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	1	5484	21231 Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	1	2 807
21230 Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de systèmes informatiques	1	1 402	21232 Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de logiciels	1	3807	21232 Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de logiciels	1	2 321
21222 Spécialistes en informatique	1	1 249	21222 Spécialistes en informatique	1	2002	21222 Spécialistes en informatique	1	1 424
62020 Superviseurs/superviseuses des services alimentaires	2	684	20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	1333	62020 Superviseurs/superviseuses des services alimentaires	2	1 320
21223 Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données	1	662	62020 Superviseurs/superviseuses des services alimentaires	2	1332	22221 Agents/agentes de soutien aux utilisateurs	2	1 029
20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	624	21223 Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données	1	1284	72106 Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	2	998

41200 Professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	1	553	22221 Agents/agentes de soutien aux utilisateurs	2	1187	41220 Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	1	983
22221 Agents/agentes de soutien aux utilisateurs	2	528	21230 Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de systèmes informatiques	1	1094	11100 Vérificateurs/vérificatrices et comptables	1	944
11201 Professional occupations in business management consulting	1	471	21211 Scientifiques de données	1	1091	62010 Superviseurs/superviseuses des ventes - commerce de détail	2	940
63200 Cuisiniers/cuisinières	3	469	73300 Conducteurs/conductrices de camions de transport	3	1065	21221 Spécialistes des systèmes commerciaux	1	883
00012 Cadres supérieurs/cadres supérieures - services financiers communications et autres services aux entreprises	0	462	72106 Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	2	1060	31102 Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	1	801
72100 Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	2	456	21221 Spécialistes des systèmes commerciaux	1	947	21223 Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données	1	800
62100 Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros	2	445	11100 Vérificateurs/vérificatrices et comptables	1	923	72204 Installateurs/installatrices et réparateurs/réparatrices de lignes et de câbles de télécommunications	2	794
62010 Superviseurs/superviseuses des ventes - commerce de détail	2	435	21300 Ingénieurs civils/ingénieures civiles	1	865	73300 Conducteurs/conductrices de camions de transport	3	789
21234 Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses Web	1	424	62010 Superviseurs/superviseuses des ventes - commerce de détail	2	852	20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	767
Autre		15 285	Autre		38 309	Autre		34 836
<b>Total</b>		<b>27 094</b>	<b>Total</b>		<b>62 635</b>	<b>Total</b>		<b>52 436</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Définition des catégories FEER

FEER 0 : postes de gestion, p. ex. responsables de la publicité, du marketing et des relations publiques, ou directeurs financiers

FEER 1 : professions nécessitant généralement un diplôme universitaire, p. ex. conseillers financiers, ingénieurs en logiciel

FEER 2 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de 2 ans ou plus et les professions comportant des tâches de supervision

FEER 3 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de moins de 2 ans ou une formation en cours d'emploi de plus de 6 mois

**Tableau 12c : Professions principales les plus courantes, au moment de l'invitation à présenter une demande – femmes, 2022-2024**

Profession principale	FEER	2022 (n <sup>bre</sup> )	Profession principale	FEER	2023 (n <sup>bre</sup> )	Profession principale	FEER	2024 (n <sup>bre</sup> )
21231 Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	1	903	62020 Superviseurs/superviseuses des services alimentaires	2	1 945	62020 Superviseurs/superviseuses des services alimentaires	2	2 286
62020 Superviseurs/superviseuses des services alimentaires	2	874	13110 Adjoints administratifs/adjointes administratives	3	1 893	13110 Adjoints administratifs/adjointes administratives	3	2 017
13200 Courtiers/courtrières en douanes, courtiers maritimes/courtrières maritimes et autres courtiers/courtrières	3	706	21231 Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	1	1 775	31301 Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	1	1 530
21222 Spécialistes en informatique	1	640	21232 Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de logiciels	1	1 376	33102 Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires	3	1 510
11202 Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	1	637	11202 Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	1	1 326	11202 Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	1	1 226
13100 Agents/agentes d'administration	3	555	11100 Vérificateurs/vérificatrices et comptables	1	1 167	13100 Agents/agentes d'administration	3	1 209

42202 Éducateurs/éducatrices et aides- éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance	2	489	13100 Agents/agentes d'administration	3	1 131	42202 Éducateurs/éducatrices et aides- éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance	2	1 190
10022 Directeurs/directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	0	485	31110 Dentistes	1	1 042	41220 Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	1	1 153
11100 Vérificateurs/vérificatrices et comptables	1	479	31301 Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	1	1 014	11100 Vérificateurs/vérificatrices et comptables	1	1 135
21230 Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de systèmes informatiques	1	453	21222 Spécialistes en informatique	1	949	31102 Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	1	1 040
11201 Professionnels/professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	1	430	12200 Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	2	939	31110 Dentistes	1	978
12200 Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	2	423	42202 Éducateurs/éducatrices et aides- éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance	2	930	21231 Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	1	905
41200 Professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	1	402	21223 Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données	1	867	12200 Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	2	878
Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	1	386	31102 Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	1	850	21232 Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de logiciels	1	821
21223 Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données	1	363	41200 Professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	1	702	62010 Superviseurs/superviseuses des ventes - commerce de détail	2	778
Autre		11 219	Autre		29 718	Autre		27 800
<b>Total</b>		<b>19 444</b>	<b>Total</b>		<b>47 624</b>	<b>Total</b>		<b>46 456</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

#### Définition des catégories FEER

FEER 0 : postes de gestion, p. ex. responsables de la publicité, du marketing et des relations publiques, ou directeurs financiers

FEER 1 : professions nécessitant généralement un diplôme universitaire, p. ex. conseillers financiers, ingénieurs en logiciel

FEER 2 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de 2 ans ou plus et les professions comportant des tâches de supervision

FEER 3 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de moins de 2 ans ou une formation en cours d'emploi de plus de 6 mois

Les tableaux 12b et 12c montrent les différences qui existent entre hommes et femmes, en 2024, en ce qui concerne les 15 professions principales les plus courantes exercées au moment de l'invitation. Alors que la profession principale la plus courante au moment de l'invitation en 2024 était la même qu'en 2023 (ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel), les professions principales chez les hommes et chez les femmes étaient différentes. De façon générale, les hommes ont obtenu une proportion plus importante d'IPD dans les domaines des TI, des métiers spécialisés, des finances et des transports, alors que les femmes ont obtenu une proportion plus importante d'IPD dans les secteurs du service, de l'éducation, de la santé et des TI.

Le tableau 13a présente les professions les plus courantes chez les candidats invités à présenter une demande qui ont obtenu des points pour un emploi réservé. Les candidats les plus susceptibles d'avoir un emploi réservé sont ceux ayant un emploi dans le secteur du service, des TI, des finances et des métiers spécialisés. Il y avait une plus grande diversité dans les professions des emplois réservés en 2024 comparativement à 2023. Par ailleurs, les 15 professions les plus courantes en 2024 étaient plus diversifiées qu'en 2023 entre les diverses catégories de FEER : on compte ainsi quatre professions de catégorie FEER 0, cinq de catégorie FEER 1, trois de catégorie FEER 2 et trois de catégorie FEER 3. De plus, en 2024, il y avait trois professions principales représentées dans le domaine de la santé, et une dans le domaine de l'éducation en raison de la sélection axée sur les catégories (ensembles), ce qui est différent de 2022 et de 2023, où aucune profession dans le domaine de la santé et de l'éducation n'était représentée.

**Tableau 13a : Professions les plus courantes chez les candidats ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l'invitation à présenter une demande – total, 2022-2024**

Profession principale avec point d'emploi réservé attribué	FEER	2022 (n <sup>bre</sup> )	Profession principale avec point d'emploi réservé attribué	FEER	2023 (n <sup>bre</sup> )	Profession principale avec point d'emploi réservé attribué	FEER	2024 (n <sup>bre</sup> )
21231 Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	1	889	21231 Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	1	2 016	62020 Superviseurs/superviseuses des services alimentaires	2	2 590
21230 Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de systèmes informatiques	1	512	62020 Superviseurs/superviseuses des services alimentaires	2	1 477	21231 Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	1	1074
00012 Cadres supérieurs/cadres supérieures - services financiers, communications et autres services aux entreprises	0	457	21232 Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de logiciels	1	1 008	13110 Adjoints administratifs/adjointes administratives	3	992
21222 Spécialistes en informatique	1	441	21222 Spécialistes en informatique	1	956	62010 Superviseurs/superviseuses des ventes - commerce de détail	2	790
41200 Professeurs/professeuses et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	1	407	00012 Cadres supérieurs/cadres supérieures - services financiers, communications et autres services aux entreprises	0	733	63200 Cuisiniers/cuisinières	3	607
62020 Superviseurs/superviseuses des services alimentaires	2	375	21230 Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de systèmes informatiques	1	666	13100 Agents/agentes d'administration	3	602
00015 Cadres supérieurs/cadres supérieures - construction, transport, production et services d'utilité publique	0	305	13100 Agents/agentes d'administration	3	576	21232 Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de logiciels	1	578
00014 Cadres supérieurs/cadres supérieures - commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	206	20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	526	21222 Spécialistes en informatique	1	556

20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	206	41200 Professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	1	526	00012 Cadres supérieurs/cadres supérieures - services financiers, communications et autres services aux entreprises	0	483
13100 Agents/agentes d'administration	3	150	00015 Cadres supérieurs/cadres supérieures - construction, transport, production et services d'utilité publique	0	476	60030 Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	0	448
63200 Cuisiniers/cuisinières	3	150	13100 Agents/agentes d'administration	3	430	41200 Professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	1	431
13200 Courtiers/courtiers en douanes, courtiers maritimes/courtiers maritimes et autres courtiers/courtiers	3	145	63200 Cuisiniers/cuisinières	3	420	12200 Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	2	425
21223 Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données	1	137	00014 Cadres supérieurs/cadres supérieures - commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	350	00014 Cadres supérieurs/cadres supérieures - commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	298
12200 Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	2	125	62010 Superviseurs/superviseuses des ventes - commerce de détail	2	339	00015 Cadres supérieurs/cadres supérieures - construction, transport, production et services d'utilité publique	0	292
52120 Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices	2	98	73300 Conducteurs/conductrices de camions de transport	3	334	11202 Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	1	245
Autre		2 747	Autre		7 048	Autre		8 297
<b>Total</b>		<b>7 350</b>	<b>Total</b>		<b>17 881</b>	<b>Total</b>		<b>18 708</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Définition des catégories FEER

FEER 0 : postes de gestion, p. ex. responsables de la publicité, du marketing et des relations publiques, ou directeurs financiers

FEER 1 : professions nécessitant généralement un diplôme universitaire, p. ex. conseillers financiers, ingénieurs en logiciel

FEER 2 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de 2 ans ou plus et les professions comportant des tâches de supervision

FEER 3 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de moins de 2 ans ou une formation en cours d'emploi de plus de 6 mois

Les tableaux 13b et 13c présentent les professions les plus courantes chez les candidats qui se sont vu accorder des points pour un emploi réservé et qui ont reçu une IPD, ventilées selon le genre. Les professions les plus courantes chez les hommes invités (5) ayant obtenu des points pour un emploi réservé ont inclus le même nombre de professions au titre de la catégorie FEER 1 que chez leurs homologues féminins (5). Cependant, les hommes avaient plus de professions de la catégorie FEER 0 (5) que les femmes (2). La principale profession des femmes, celle de superviseur des services alimentaires, est restée inchangée entre 2022 et 2024. Quant à la principale profession des hommes, elle est passée d'ingénieur et de concepteur en logiciel (2022 et 2023) à superviseur des services alimentaires. Chez les femmes, les professions d'éducateurs/d'éducatrices et d'aides-éducateurs/d'aides-éducatrices de la petite enfance ainsi que de cadres supérieurs/cadres supérieures – services financiers, communications et autres services aux entreprises – ont été les nouvelles professions qui ont figuré parmi les 15 professions les plus courantes depuis 2023. Chez les hommes, les nouvelles professions ont compris celles d'adjoints administratifs/adjointes administratives, de professeurs/professeures et de chargés/chargées de cours au niveau universitaire ainsi que de directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires. De façon générale, en 2024, il y a eu une proportion inférieure de candidats occupant des professions de la catégorie FEER 1 comparativement à 2023. La proportion de candidats ayant un emploi réservé pour une profession de catégorie FEER 2 était la plus élevée, alors qu'en 2023, la proportion la plus élevée était dans la catégorie FEER 1.

**Tableau 13b : Professions les plus courantes chez les candidats ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l'invitation à présenter une demande – hommes, 2022-2024**

Profession principale avec point attribué pour un emploi réservé	FEER	2022 (n <sup>bre</sup> )	Profession principale avec point attribué pour un emploi réservé	FEER	2023 (n <sup>bre</sup> )	Profession principale avec point attribué pour un emploi réservé	FEER	2024 (n <sup>bre</sup> )
21231 Ingénieurs/ ingénieures et concepteurs/ conceptrice en logiciel	1	723	21231 Ingénieurs/ ingénieures et concepteurs/ conceptrice en logiciel	1	1 629	62020 Superviseurs/ superviseuses des services alimentaires	2	927

21230 Développeurs/ développeuses et programmeurs/ programmeuses de systèmes informatiques	1	429	21232 Développeurs/ développeuses et programmeurs/ programmeuses de logiciels	1	788	21231 Ingénieurs/ ingénieures et concepteurs/ conceptrice en logiciel	1	825
00012 Cadres supérieurs/cadres supérieures – services financiers, communications et autres services aux entreprises	0	353	21222 Spécialistes en informatique	1	730	62010 Superviseurs des ventes/ superviseuses des ventes – commerce de détail	2	443
21222 Spécialistes en informatique	1	330	00012 Cadres supérieurs/cadres supérieures – services financiers, communications et autres services aux entreprises	0	585	21232 Développeurs/ développeuses et programmeurs/ programmeuses de logiciels	1	423
41200 Professeurs/ professeuses et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	1	246	62020 Superviseurs/ superviseuses des services alimentaires	2	581	21222 Spécialistes en informatique	1	396
00015 Cadres supérieurs/cadres supérieures – construction, transport, production et services d'utilité publique	0	242	21230 Développeurs/ développeuses et programmeurs/ programmeuses de systèmes informatiques	1	518	00012 Cadres supérieurs/cadres supérieures – services financiers, communications et autres services aux entreprises	0	370
20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	162	20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	433	63200 Cuisiniers/ cuisinières	3	353
00014 Cadres supérieurs/cadres supérieures – commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	148	00015 Cadres supérieurs/cadres supérieures – construction, transport, production et services d'utilité publique	0	356	13110 Adjoints administratifs/ adjointes administratives	3	261
62020 Superviseurs/ superviseuses des services alimentaires	2	145	73300 Conducteurs/ conductrices de camions de transport	3	325	41200 Professeurs/ professeuses et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	1	246

21223 Analystes de bases de données et administrateurs/ administratrices de données	1	98	41200 Professeurs/ professeurs et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	1	292	00015 Cadres supérieurs/cadres supérieures – construction, transport, production et services d'utilité publique	0	209
63200 Cuisiniers/ cuisinières	3	87	63200 Cuisiniers/ cuisinières	3	268	60030 Directeurs/ directrices de la restauration et des services alimentaires	0	200
62010 Superviseurs/ superviseuses des ventes – commerce de détail	2	66	00014 Cadres supérieurs/cadres supérieures – commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	226	00014 Cadres supérieurs/cadres supérieures – commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	197
52120 Designers graphiques et illustrateurs/ illustratrices	2	57	62010 Superviseurs/ superviseuses des ventes – commerce de détail	2	210	73300 Conducteurs/ conductrices de camions de transport	3	182
31100 Spécialistes en médecine clinique et de laboratoire	1	53	21221 Spécialistes des systèmes opérationnels	1	174	21230 Développeurs/ développeuses et programmeurs/ programmeuses de systèmes informatiques	1	176
21234 Développeurs/ développeuses et programmeurs/ programmeuses Web	1	52	13100 Agents/agentes d'administration	3	169	20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	166
Autre		1 553	Autre		4 252	Autre		4 688
<b>Total</b>		<b>4 744</b>	<b>Total</b>		<b>11 536</b>	<b>Total</b>		<b>10 062</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Définition des catégories FEER

FEER 0 : postes de gestion, p. ex. responsables de la publicité, du marketing et des relations publiques, ou directeurs financiers

FEER 1 : professions nécessitant généralement un diplôme universitaire, p. ex. conseillers financiers, ingénieurs en logiciel

FEER 2 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de 2 ans ou plus et les professions comportant des tâches de supervision

FEER 3 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de moins de 2 ans ou une formation en cours d'emploi de plus de 6 mois

**Tableau 13c : Professions les plus courantes chez les candidates ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l'invitation à présenter une demande – femmes, 2022-2024**

Profession principale avec point attribué pour un emploi réservé	FEER	2022 (n <sup>bre</sup> )	Profession principale avec point attribué pour un emploi réservé	FEER	2023 (n <sup>bre</sup> )	Profession principale avec point attribué pour un emploi réservé	FEER	2024 (n <sup>bre</sup> )
62020 Superviseurs/ superviseurs des services alimentaires	2	230	62020 Superviseurs /superveuses des services alimentaires	2	896	62020 Superviseurs/ superviseuses des services alimentaires	2	1 663
21231 Ingénieurs/ ingénieures et concepteurs/ conceptrices en logiciel	1	166	13110 Adjointes administratifs/ adjointes administratives	3	431	13110 Adjointes administratifs/ adjointes administratives	3	731
41200 Professeurs/ professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	1	161	21231 Ingénieurs/ ingénieures et concepteurs/ conceptrices en logiciel	1	387	13100 Agents/agentes d'administration	3	444
21222 Spécialistes en informatique	1	111	13100 Agents/agentes d'administration	3	261	62010 Superviseurs/ superviseuses des ventes – commerce de détail	2	347
13100 Agents/agentes d'administration	3	106	41200 Professeurs/ professeures et chargés/ chargées de cours au niveau universitaire	1	233	12200 Techniciens/ techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	2	276
00012 Cadres supérieurs/cadres supérieures – services financiers, communications et autres services aux entreprises	0	104	21222 Spécialistes en informatique	1	226	63200 Cuisiniers/ cuisinières	3	254

13200 Courtiers/ courtiers en douanes, courtiers maritimes/ courtiers maritimes et autres courtiers/ courtiers	3	104	21232 Développeurs/ développeuses et programmeurs/ programmeuses de logiciels	1	220	60030 Directeurs/ directrices de la restauration et des services alimentaires	0	248
21230 Développeurs/ développeuses et programmeurs/ programmeuses de systèmes informatiques	1	83	12200 Techniciens/ techniciennes en comptabilité et teneurs/ teneuses de livres	2	180	21231 Ingénieurs/ ingénieures et concepteurs/ conceptrices en logiciel	1	246
12200 Techniciens/ techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	2	81	63200 Cuisiniers/ cuisinières	3	152	41200 Professeurs/ professeuses et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	1	185
00015 Cadres supérieurs/cadres supérieures – construction, transport, production et services d'utilité publique	0	63	00012 Cadres supérieurs/cadres supérieures – services financiers, communications et autres services aux entreprises	0	148	21222 Spécialistes en informatique	1	160
63200 Cuisiniers/ cuisinières	3	63	21230 Développeurs/ développeuses et programmeurs/ programmeuses de systèmes informatiques	1	148	21232 Développeurs/ développeuses et programmeurs/ programmeuses de logiciels	1	155
00014 Cadres supérieurs/cadres supérieures – commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	58	62010 Superviseurs/ superviseuses des ventes – commerce de détail	2	129	33102 Aides-infirmiers/aides- infirmières, aides- soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires	3	153
11201 Professionnels/ professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	1	48	00014 Cadres supérieurs/cadres supérieures – commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	124	42202 Éducateurs/ éducatrices et aides- éducateurs/aides- éducatrices de la petite enfance	2	148
11202 Professionnels/ professionnelles en	1	44	00015 Cadres supérieurs/cadres	0	120	11202 Professionnels/	1	141

publicité, en marketing et en relations publiques			supérieures – construction, transport, production et services d'utilité publique			professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques		
20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	44	60030 Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	0	113	00012 Cadres supérieurs/cadres supérieures – services financiers, communications et autres services aux entreprises	0	113
Autre		1 140	Autre		2 575	Autre		3 377
<b>Total</b>		<b>2 606</b>	<b>Total</b>		<b>6 343</b>	<b>Total</b>		<b>8 641</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

#### Définition des catégories FEER

FEER 0 : postes de gestion, p. ex. responsables de la publicité, du marketing et des relations publiques, ou directeurs financiers

FEER 1 : professions nécessitant généralement un diplôme universitaire, p. ex. conseillers financiers, ingénieurs en logiciel

FEER 2 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de 2 ans ou plus et les professions comportant des tâches de supervision

FEER 3 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de moins de 2 ans ou une formation en cours d'emploi de plus de 6 mois

Selon le tableau 14, les trois pays de résidence les plus courants chez les candidats qui ont reçu une IPD ont légèrement changé de 2022 à 2024. Le Canada demeure le principal pays de résidence chez des candidats qui reçoivent une IPD, à savoir 69 % en 2024, ce qui est semblable à 2023. Au cours de cette même période, la proportion de candidats invités qui ont indiqué l'Inde comme pays de résidence a légèrement diminué, passant de 7 % en 2023 à 3 % en 2024. Le Cameroun a été le pays de résidence de la plus importante proportion de candidats invités en 2024, passant de 3 % d'IPD en 2023 à 9 % en 2024. Le Nigéria figurait toujours parmi les trois premiers pays de résidence les plus courants en 2024, représentant 3 % des IPD, ce qui ressemble à la proportion de 2023.

**Tableau 14a : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – total, 2022-2024**

Pays de résidence	2022 (n <sup>bre</sup> )	Pays de résidence	2023 (n <sup>bre</sup> )	Pays de résidence	2024 (n <sup>bre</sup> )
-------------------	-----------------------------	-------------------	-----------------------------	-------------------	-----------------------------

<b>Canada</b>	<b>31 661</b>	<b>Canada</b>	<b>76 946</b>	<b>Canada</b>	<b>67 817</b>
Inde	3 724	Inde	7 401	République fédérale du Cameroun	8 999
Nigéria	1706	République fédérale du Cameroun	3 815	Inde	3 104
République fédérale du Cameroun	1057	Nigéria	3 766	Nigéria	3 088
États-Unis d'Amérique	890	États-Unis d'Amérique	2 597	Maroc	1 770
Maroc	784	Maroc	1675	Algérie	1 621
Émirats arabes unis	669	Algérie	1349	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	1 139
Liban	555	Pakistan	1162	États-Unis d'Amérique	991
Algérie	549	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	1151	République de Côte d'Ivoire	982
Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	366	Émirats arabes unis	1041	France	819
Autre	4 578	Autre	9 363	Autre	8 573
<b>Total</b>	<b>46 539</b>	<b>Total</b>	<b>110 266</b>	<b>Total</b>	<b>98 903</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Comme le montrent les tableaux 14b et 14c, les pays de résidence les plus courants ont varié légèrement chez les hommes et les femmes en 2023 comme en 2024. Le Canada et le Cameroun sont les deux pays de résidence les plus courants pour les deux genres, le troisième pays le plus courant était l'Inde pour les hommes et le Nigéria pour les femmes. En 2024, la République de Côte d'Ivoire et la France figuraient parmi les pays de résidence les plus courants des candidats ayant obtenu une invitation à présenter une demande. Également en 2024, une proportion plus faible de femmes (65 %) que d'hommes (72 %) a indiqué le Canada comme pays de résidence.

**Tableau 14b : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – hommes, 2022-2024**

Pays de résidence	2022 (n <sup>bre</sup> )	Pays de résidence	2023 (n <sup>bre</sup> )	Pays de résidence	2024 (n <sup>bre</sup> )
-------------------	-----------------------------	-------------------	-----------------------------	-------------------	-----------------------------

<b>Canada</b>	<b>19 633</b>	<b>Canada</b>	<b>46 810</b>	<b>Canada</b>	<b>37 751</b>
Inde	1 973	Inde	3 450	République fédérale du Cameroun	4 383
Nigéria	684	République fédérale du Cameroun	1 781	Inde	1 402
États-Unis d'Amérique	530	États-Unis d'Amérique	1 473	Nigéria	1 063
République fédérale du Cameroun	478	Nigéria	1 365	Maroc	891
Maroc	368	Maroc	831	Algérie	769
Émirats arabes unis	328	Algérie	638	République de Côte d'Ivoire	574
Algérie	240	Pakistan	560	États-Unis d'Amérique	516
Pakistan	202	Émirats arabes unis	524	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	476
France	199	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	507	France	471
Autre	2 459	Autre	4 696	Autre	4 140
<b>Total</b>	<b>27 094</b>	<b>Total</b>	<b>62 635</b>	<b>Total</b>	<b>52 436</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

**Tableau 14c : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – femmes, 2022-2024**

<b>Pays de résidence</b>	<b>2022 (n<sup>bre</sup>)</b>	<b>Pays de résidence</b>	<b>2023 (n<sup>bre</sup>)</b>	<b>Pays de résidence</b>	<b>2024 (n<sup>bre</sup>)</b>
<b>Canada</b>	<b>12 028</b>	<b>Canada</b>	<b>30 131</b>	<b>Canada</b>	<b>30 056</b>
Inde	1 751	Inde	3 950	République fédérale du Cameroun	4 616
Nigéria	1022	Nigéria	2 400	Nigéria	2 024
République fédérale du Cameroun	579	République fédérale du Cameroun	2 034	Inde	1 702

Maroc	416	États-Unis d'Amérique	1 124	Maroc	879
Liban	360	Maroc	844	Algeria	852
États-Unis d'Amérique	360	Algeria	711	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	663
Émirats arabes unis	341	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	644	Pakistan	559
Algeria	309	Pakistan	602	États-Unis d'Amérique	475
Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	195	Émirats arabes unis	517	République de Côte d'Ivoire	408
Autre	2 083	Autre	4 667	Autre	4 222
<b>Total</b>	<b>19 444</b>	<b>Total</b>	<b>47 624</b>	<b>Total</b>	<b>46 456</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Comme on peut le voir dans le tableau 15a, les cinq pays de citoyenneté les plus courants des candidats ayant reçu une IPD étaient semblables à ceux en 2023, les Philippines s'étant taillé une place parmi eux en 2024. Si l'Inde reste le pays de citoyenneté le plus courant avec une marge importante, cette marge a légèrement diminué en 2024 (43 %) par rapport à 2023 (47 %). L'Inde, le Cameroun et le Nigéria figurent au nombre des trois pays de citoyenneté les plus courants en 2024.

De 2023 à 2024, des changements importants se sont produits dans le classement des dix pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD, notamment :

- Les Philippines sont passées de la sixième à la cinquième place des pays de citoyenneté les plus courants. La France a à nouveau fait partie de ces dix pays en 2024.
- Le Brésil ne fait plus partie de ces dix pays; l'Algérie est passée du dixième au septième rang en 2024, et le Maroc, de la huitième à la sixième place.

- Le Pakistan est passé de la septième à la dixième place des pays de citoyenneté les plus courants entre 2023 et 2024.
- Par ailleurs, la proportion de candidats citoyens de pays ne figurant pas parmi les dix pays de citoyenneté les plus courants (c.-à-d. la rubrique « Autre » du tableau 15a) a connu une légère baisse, passant de 24 % en 2023 à 23 % en 2024.

**Tableau 15a : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – total, 2022-2024**

Pays de citoyenneté	2022 (n <sup>bre</sup> )	Pays de citoyenneté	2023 (n <sup>bre</sup> )	Pays de citoyenneté	2024 (n <sup>bre</sup> )
Inde	20 801	Inde	52 411	Inde	43 004
Nigéria	2 917	Nigéria	7 296	République fédérale du Cameroun	10 141
République populaire de Chine	2467	République populaire de Chine	5 897	Nigéria	6 696
République fédérale du Cameroun	1218	République fédérale du Cameroun	4 339	République populaire de Chine	3 689
Iran	1214	Iran	2 728	Philippines	2 561
France	1081	Philippines	2614	Maroc	2 227
Maroc	974	Pakistan	2564	Algérie	1 989
États-Unis d'Amérique	959	Maroc	2043	Iran	1 982
Philippines	934	Brésil	1811	Pakistan	1 785
Pakistan	923	Algérie	1592	France	1 701
Autre	13 051	Autre	26 971	Autre	23 128
<b>Total</b>	<b>46 539</b>	<b>Total</b>	<b>110 266</b>	<b>Total</b>	<b>98 903</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Les tableaux 15b et 15c présentent une ventilation selon le genre des pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD. Ils révèlent que l'Inde, le Cameroun et le Nigéria sont les pays de citoyenneté les plus courants à la fois chez les hommes et les femmes qui ont été invités à présenter une demande de résidence permanente en 2024. Les hommes de citoyenneté indienne (47 %) continuent de recevoir une plus grande proportion d'IPD que leurs compatriotes féminines (39 %). Les femmes de citoyenneté camerounaise (11 %) et nigériane (9 %) ont reçu une proportion légèrement supérieure d'IPD que les hommes ayant la citoyenneté camerounaise (10 %) et nigériane (5 %). Les dix pays de citoyenneté les plus courants différaient un peu pour les hommes et pour les femmes en 2024. Par exemple, les Philippines figuraient au cinquième rang chez les femmes, mais au neuvième chez les hommes. Il y avait toutefois beaucoup de similitudes parmi les principaux pays.

**Tableau 15b : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – hommes, 2022-2024**

Pays de citoyenneté	2022 (n <sup>bre</sup> )	Pays de citoyenneté	2023 (n <sup>bre</sup> )	Pays de citoyenneté	2024 (n <sup>bre</sup> )
Inde	13 348	Inde	32 627	Inde	24 839
Nigéria	1 278	Nigéria	2 990	République fédérale du Cameroun	5 060
République populaire de Chine	1226	République populaire de Chine	2 831	Nigéria	2 590
Iran	716	République fédérale du Cameroun	2 096	République populaire de Chine	1 704
Pakistan	632	Pakistan	1 591	Maroc	1 145
France	565	Iran	1468	Iran	1 010
République fédérale du Cameroun	562	Brésil	1113	Algérie	977
Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	547	Philippines	1066	Pakistan	940
Brésil	543	Maroc	1041	Philippines	881
États-Unis d'Amérique	536	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	946	France	855
Autre	7 141	Autre	14 866	Autre	12 435

<b>Total</b>	<b>27 094</b>	<b>Total</b>	<b>62 635</b>	<b>Total</b>	<b>52 436</b>
--------------	---------------	--------------	---------------	--------------	---------------

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

**Tableau 15c : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – femmes, 2022-2024**

<b>Pays de citoyenneté</b>	<b>2022 (n<sup>bre</sup>)</b>	<b>Pays de citoyenneté</b>	<b>2023 (n<sup>bre</sup>)</b>	<b>Pays de citoyenneté</b>	<b>2024 (n<sup>bre</sup>)</b>
Inde	7 453	Inde	19 780	Inde	18 159
Nigéria	1 639	Nigéria	4 305	République fédérale du Cameroun	5 081
République populaire de Chine	1241	République populaire de Chine	3 066	Nigéria	4 105
République fédérale du Cameroun	656	République fédérale du Cameroun	2 243	République populaire de Chine	1 985
Philippines	540	Philippines	1 547	Philippines	1 680
France	515	Iran	1260	Maroc	1 082
Liban	507	Maroc	1002	Algérie	1 012
Iran	498	Pakistan	973	Iran	972
Maroc	498	Algérie	821	France	845
États-Unis d'Amérique	423	France	746	Pakistan	845
Autre	5 474	Autre	11 881	Autre	10 690
<b>Total</b>	<b>19 444</b>	<b>Total</b>	<b>47 624</b>	<b>Total</b>	<b>46 456</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Personnes admissibles aux catégories de sélection axées sur les catégories parmi les profils admissibles soumis à Entrée express

Comme le montre le tableau 16, 339 621 profils admissibles ont été soumis à Entrée express en 2024.

Les tableaux 16a et 16b présentent le nombre et le pourcentage de profils admissibles soumis par les candidats qui satisfont aux critères de la SAC, selon le genre et l'âge. Comme le montre le tableau 16a, 153 069 personnes, soit 45 % de l'ensemble des profils admissibles soumis, répondaient aux critères de la SAC. Parmi les profils admissibles soumis au titre d'Entrée express, 19 % ont été retenus pour la catégorie (ensemble) des professions en STIM, 9 % pour la catégorie (ensemble) de maîtrise du français, environ 10 % pour la catégorie (ensemble) des professions de la santé, 3 % pour la catégorie (ensemble) des métiers des transports, 4 % pour la catégorie (ensemble) des métiers spécialisés et environ 1 % pour la catégorie (ensemble) des métiers de l'agriculture. Il importe de noter qu'il y a du chevauchement quant au nombre de profils, étant donné qu'un profil peut être admissible à plus d'une catégorie (ensemble).

Alors que la proportion d'hommes (9 %) et de femmes (9 %) qui se qualifiaient pour la catégorie (ensemble) de la maîtrise du français et des métiers de l'agriculture (1 % chez les hommes et 1 % chez les femmes) était la même, la proportion d'hommes qui se qualifiaient pour la catégorie (ensemble) des professions en STIM (24 %), des métiers de l'agriculture (6 %) et des métiers des transports (5 %) était supérieure à la proportion de femmes (12 %, 1 % et 1 % respectivement). Toutefois, la proportion de femmes à se qualifier dans la catégorie (ensemble) des professions de la santé (14 %) était supérieure à celle des hommes (5 %).

**Tableau 16a : Nombre et pourcentage de profils admissibles soumis par des candidats qui satisfont aux critères de la SAC, selon le genre et le groupe d'âge, 2024**

Catégorie de la SAC	2024 – Genre				
	N <sup>bre</sup> d'hommes	% d'hommes	N <sup>bre</sup> de femmes	% de femmes	Total
SAC – Agriculture	1 946	1 %	2 069	1 %	4 015
SAC – Francophones	15 593	9 %	15 133	9 %	30 726

<b>SAC – Santé</b>	9 046	5 %	23 283	14 %	32 329
<b>SAC – STIM</b>	43 271	24 %	20 041	12 %	63 312
<b>SAC – Métiers spécialisés</b>	10 638	6 %	2 389	1 %	13 027
<b>SAC – Transport</b>	8 062	5 %	1 598	1 %	9 660
<b>Total</b>	<b>88 556</b>		<b>64 513</b>		153 069
<b>Total général (SAC+autre)</b>	<b>178 370</b>	<b>100 %</b>	<b>161 172</b>	<b>100 %</b>	<b>339 621</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_MAIN\_CBS en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Les totaux généraux comprennent les profils indiquant « autre genre » (50) et « inconnu » (29), total 79.

Comme le montre le tableau 16b, la proportion démographique la plus élevée d'admissibilité à la catégorie (ensemble) a été observée chez les personnes âgées de 20 à 29 ans, suivies par celles âgées de 30 à 34 ans. Il s'agit d'une tendance commune à l'échelle des catégories. De façon semblable, la proportion des personnes appartenant au groupe des personnes âgées de 20 à 29 ans était considérablement plus élevée comparativement aux autres groupes d'âge, variant de 36 % pour la catégorie (ensemble) de la maîtrise du français, à 69 % pour la catégorie (ensemble) des métiers spécialisés. Le groupe des personnes âgées de 30 à 34 ans figurait au deuxième rang, variant de 18 %, dans la catégorie (ensemble) des métiers spécialisés, à 30 %, dans la catégorie (ensemble) de la maîtrise du français.

**Tableau 16b : Profils admissibles soumis par les candidats qui satisfont aux critères de la SAC, selon le groupe d'âge, 2024**

	2024 – Groupe d'âge					
Groupe d'âge	SAC – Agriculture	SAC – Francophones	SAC – Santé	SAC – STIM	SAC – Métiers spécialisés	SAC – Transport

	N <sup>bre</sup>	%										
<b>&lt;20</b>	1	<1 %	10	<1 %	9	<1 %	3	<1 %	2	<1 %	1	<1 %
<b>20-29</b>	1740	43 %	11 214	36 %	13 977	43 %	27 873	44 %	8 952	69 %	5 905	61 %
<b>30-34</b>	1177	29 %	9 260	30 %	9 473	29 %	18 533	29 %	2 285	18 %	1 953	20 %
<b>35-39</b>	734	18 %	6 731	22 %	5 888	18 %	10 493	17 %	1 033	8 %	1 026	11 %
<b>40-44</b>	271	7 %	2 589	8 %	2 114	7 %	4 883	8 %	473	4 %	508	5 %
<b>45+</b>	90	2 %	921	3 %	869	3 %	1 532	2 %	267	2 %	256	3 %
<b>Non précisé</b>	3	<1 %	4	<1 %	8	<1 %	14	<1 %	17	<1 %	11	<1 %
<b>Total</b>	<b>4 016</b>	<b>100 %</b>	<b>30 729</b>	<b>100 %</b>	<b>32 338</b>	<b>100 %</b>	<b>63 331</b>	<b>100 %</b>	<b>13 029</b>	<b>100 %</b>	<b>9 660</b>	<b>100 %</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_MAIN\_CBS en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

### Personnes dans le bassin qui satisfont aux conditions requises pour la sélection axée sur les catégories (ensembles) au titre d'Entrée express

Les tableaux 17a et 17b présentent le nombre et le pourcentage de candidats et de candidates (hommes et femmes) du bassin qui se sont qualifiés pour les critères de la SAC. Comme le montre le tableau 17a, au total, 87 341 candidats se sont qualifiés pour les critères de la SAC. Une proportion plus élevée de candidats dans le bassin se sont qualifiés comparativement aux candidates pour la catégorie (ensemble) des professions en STIM (25 % pour les hommes et 13 % pour les femmes), la catégorie (ensemble) des métiers spécialisés (5 % pour les hommes

et 1 % pour les femmes) et la catégorie (ensemble) des métiers des transports (4 % pour les hommes et <1 % pour les femmes). En revanche, une proportion plus élevée de candidates se sont qualifiées pour la catégorie (ensemble) de la maîtrise du français (4 % pour les femmes et 3 % pour les hommes), la catégorie (ensemble) des professions de la santé (6 % pour les femmes et 1 % pour les hommes) et la catégorie (ensemble) des métiers de l'agriculture (2 % pour les femmes et 1 % pour les hommes).

**Tableau 17a : Nombre et pourcentage de candidats dans le bassin qui satisfont aux critères de la SAC, selon le genre, en date du 1er décembre 2024**

Catégorie de la SAC	Hommes		Femmes		Total
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>
<b>SAC – Agriculture</b>	1 528	1 %	1 596	2 %	<b>3 124</b>
<b>SAC – Francophones</b>	4 981	4 %	4 875	5 %	<b>9 856</b>
<b>SAC – Santé</b>	4 601	4 %	12 465	12 %	<b>17 066</b>
<b>SAC – STIM</b>	28 433	25 %	13 447	13 %	<b>41 880</b>
<b>SAC – Métiers spécialisés</b>	6 287	5 %	1 455	1 %	<b>7 742</b>
<b>SAC – Transport</b>	6 442	6 %	1 231	1 %	<b>7 673</b>
<b>SAC – Total</b>	<b>52 272</b>		<b>35 069</b>		<b>87 341</b>
<b>Tous les candidats du bassin</b>	<b>114 587</b>	<b>100 %</b>	<b>103 672</b>	<b>100 %</b>	<b>218 291</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_MAIN\_CBS en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

\*La catégorie « Tous les candidats du bassin » comprend 23 personnes d'un genre autre et 9 de genre inconnu, ce qui donne 32 comme total.

En ce qui concerne les groupes d'âge, la majorité des candidats qui se sont qualifiés pour les critères de la SAC étaient âgés de 20 à 34 ans, dont la plus importante proportion appartenait au groupe des personnes âgées de 20 à 29 ans. La proportion de candidats âgés de 20 à 29 ans était disproportionnellement élevée dans les catégories des métiers spécialisés (68 %) et des transports (61 %) comparativement aux autres catégories (37 %-43 %).

**Tableau 17b : Candidats du bassin qui satisfont aux critères de la SAC, selon le groupe d'âge, en date du 1er décembre 2024**

Groupe d'âge	2024											
	SAC – Agriculture		SAC – Francophones		SAC – Santé		SAC – STIM		SAC – Métiers spécialisés		SAC – Transport	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
<b>&lt;20</b>	1	<1 %	3	<1 %	3	<1 %	1	<1 %	1	<1 %	1	<1 %
<b>20-29</b>	1 330	43 %	2 822	29 %	6 392	37 %	16 247	39 %	5 274	68 %	4 672	61 %
<b>30-34</b>	903	29 %	2 795	28 %	4 944	29 %	12 758	30 %	1 266	16 %	1 583	21 %
<b>35-39</b>	564	18 %	2 666	27 %	3 726	22 %	7 753	19 %	641	8 %	787	10 %
<b>40-44</b>	237	8 %	1 194	12 %	1 417	8 %	3 870	9 %	340	4 %	415	5 %
<b>45+</b>	90	3 %	377	4 %	587	3 %	1 256	3 %	218	3 %	215	3 %
<b>Non précisé</b>									2	<1 %		
<b>Total</b>	<b>3 125</b>	<b>100 %</b>	<b>9 857</b>	<b>100 %</b>	<b>17 069</b>	<b>100 %</b>	<b>41 885</b>	<b>100 %</b>	<b>7 742</b>	<b>100 %</b>	<b>7 673</b>	<b>100 %</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_MAIN\_CBS en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

### Candidats invités à présenter une demande de résidence permanente au titre de la sélection axée sur les catégories (ensembles) dans le cadre d'Entrée express

Au total, 42 475 candidats ont été invités à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre des rondes de sélection axée sur les catégories (ensembles) en 2024. Il importe de noter que les candidats admissibles à une catégorie (ensemble) peuvent recevoir une invitation au titre de plusieurs types de rondes. Les données ventilées par catégorie (ensemble) peuvent donc être supérieures au nombre total des IPD (42 475) en raison de catégories qui se chevauchent. Par exemple, un candidat peut satisfaire à la fois aux conditions de la catégorie

(ensemble) de l'agriculture et être d'expression française.

En ce qui concerne les groupes d'âge, pour toutes les catégories (ensembles), à l'exception de celle de la maîtrise du français, la proportion la plus élevée d'admissibilité à la catégorie (ensemble) parmi les profils admissibles a été observée chez les personnes âgées de 20 à 29 ans, suivies par celles âgées de 30 à 34 ans. Pour la catégorie (ensemble) des professions en STIM, la proportion des personnes âgées de 20 à 29 ans était disproportionnellement plus élevée, soit 69 % et 64 % respectivement, suivi de la catégorie des professions en STIM (51 %), des professions de la santé (48 %) et des métiers de l'agriculture (42 %). Pour la catégorie (ensemble) de la maîtrise du français, la plus grande proportion de candidats dans le bassin était âgée de 30 à 34 ans (63 %).

**Tableau 18a : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats qui se qualifient dans les catégories (ensembles) de la SAC, selon le groupe d'âge, 2024**

Groupe d'âge	2024											
	SAC – Agriculture		SAC – Francophones		SAC – Santé		SAC – STIM		SAC – Métiers spécialisés		SAC – Transport	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
<b>&lt;20</b>			1	<1 %								
<b>20-29</b>	159	42 %	9 162	37 %	7 309	48 %	10 310	51 %	3 590	69 %	1 168	64 %
<b>30-34</b>	117	31 %	15 455	63 %	4 150	27 %	5 960	29 %	843	16 %	344	19 %
<b>35-39</b>	53	14 %	5 843	24 %	1 745	12 %	2 704	13 %	275	5 %	124	7 %
<b>40-44</b>	18	5 %	2 415	10 %	668	4 %	1 004	5 %	128	2 %	76	4 %
<b>45+</b>	10	3 %	742	3 %	263	2 %	342	2 %	60	1 %	32	2 %
<b>Non précisé</b>							1	<1 %				
<b>Total</b>	<b>378</b>	<b>100 %</b>	<b>24 686</b>	<b>100 %</b>	<b>15 164</b>	<b>100 %</b>	<b>20 320</b>	<b>100 %</b>	<b>5 176</b>	<b>100 %</b>	<b>1 834</b>	<b>100 %</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA\_CBS en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Les données incluent le PCP.

Comme le montre le tableau 18b, une plus grande proportion de candidats masculins que féminins ont reçu une IPD au titre de la catégorie (ensemble) des professions en STIM (27 % pour les hommes et 13 % pour les femmes), la catégorie (ensemble) des métiers spécialisés (8 % pour les hommes et 2 % pour les femmes) et la catégorie (ensemble) des métiers des transports (3 % pour les hommes et 1 % pour les femmes). En revanche, les femmes ont reçu une proportion plus élevée d'IPD que les hommes dans la catégorie (ensemble) des professions de la santé (8 % pour les hommes et 23 % pour les femmes). Bien que les deux genres ont reçu une proportion égale d'IPD dans la catégorie (ensemble) des métiers de l'agriculture (<1 %), les femmes ont reçu une proportion légèrement plus élevée d'IPD dans la catégorie (ensemble) de la maîtrise du français (24 % pour les hommes et 26 % pour les femmes). Dans l'ensemble, les femmes ont reçu près de 46 % des IPD dans le cadre de la SAC, et les hommes, 54 %.

**Tableau 18b : Nombre et pourcentage d'IPD envoyées à des candidats qui satisfont aux conditions des catégories (ensembles) de la SAC et d'autres catégories (ensembles), selon le genre, 2024**

Catégorie (ensemble) de la SAC	Hommes		Femmes	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
SAC – Agriculture	183	<1 %	195	<1 %
SAC – Francophones	12 443	24 %	12 242	26 %
SAC – Santé	4 273	8 %	10 890	23 %
SAC – STIM	14 142	27 %	6 172	13 %
SAC – Métiers spécialisés	4 224	8 %	951	2 %
SAC – Transport	1 547	3 %	287	1 %
<b>SAC – Total</b>	<b>36 812</b>		<b>30 737</b>	
<b>Total général (SAC + autres rondes)</b>	<b>52 436</b>	<b>100 %</b>	<b>46 456</b>	<b>100 %</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA\_CBS en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

\* Le total général de la SAC et des autres rondes en 2024 est de 93 903, dont 7 pour Autre genre, 4 pour Genre inconnu, pour un total de 11.

Le tableau 19a montre le nombre d'IPD envoyées aux candidats par programme qui se qualifient pour les catégories (ensembles) de la SAC en 2024, mais qui n'ont pas nécessairement été invités lors d'une ronde d'invitation de la SAC. En d'autres mots, les candidats ont peut-être été invités dans le cadre de rondes générales ou de rondes propres à un programme. En conséquence, pour la catégorie (ensemble) des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, une grande partie des candidats ont reçu une IPD au titre du PTQF (65 %), suivi par la CEC (27 %), le PCP (8 %) et le PTMSF (<1 %). Une tendance semblable a également été observée pour la maîtrise du français puisqu'une grande partie des candidats a reçu une IPD au titre du PTQF (84 %), suivi par le CEC (14 %), le PCP (2 %) et le PTMSF (1 %), et pour la catégorie (ensemble) des professions de la santé, une grande partie des candidats a reçu une IPD par l'entremise du PTQF (41 %), suivi par le CEC (38 %) et le PCP (21 %). En revanche, une part importante de candidats ayant reçu des IPD au titre de la CEC étaient admissibles à la catégorie (ensemble) des professions en STIM, des métiers spécialisés et des métiers des transports; 49 % des IPD ont été envoyées à des candidats s'étant qualifiés pour la CEC, 32 % pour le PCP et 19 % pour le PTQF. Pour la catégorie (ensemble) des métiers des transports, une grande partie des candidats ont reçu des IPD au titre de la CEC (51 %), suivie par le PTQF (22 %), le PCP (27 %) et le PTMSF (<1 %). Enfin, une tendance semblable a été observée pour la catégorie (ensemble) des métiers spécialisés : 64 % des candidats ont reçu une IPD par l'entremise de la CEC, suivie par le PCP (25 %), le PTQF (11 %) et le PTMSF (<1 %).

**Tableau 19a : Nombre d'IPD envoyées aux candidats par programme qui se qualifient pour les catégories (ensembles) de la SAC, 2024**

Programme	2024												Total
	SAC – Agriculture		SAC – Francophones		SAC – Santé		SAC – STIM		SAC – Métiers spécialisés		SAC – Transport		
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	
<b>Catégorie de l'expérience canadienne</b>	101	27 %	3 450	14 %	5 800	38 %	10 016	49 %	3 303	64 %	944	51 %	47 749

<b>Programme des candidats des provinces (et des territoires)</b>	30	8 %	383	2 %	3 188	21 %	6 523	32 %	1 289	25 %	492	27 %	24 038
<b>Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)</b>	246	65 %	20 850	84 %	6 176	41 %	3 781	19 %	582	11 %	396	22 %	27 110
<b>Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)</b>	1	<1 %	3	<1 %					2	<1 %	2	<1 %	6
<b>Total</b>	<b>378</b>	<b>100 %</b>	<b>24 686</b>	<b>100 %</b>	<b>15 164</b>	<b>100 %</b>	<b>20 320</b>	<b>100 %</b>	<b>5 176</b>	<b>100 %</b>	<b>1 834</b>	<b>100 %</b>	<b>98 903</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA\_CBS en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

En 2024, 98 903 invitations à présenter une demande ont été envoyées au titre d'Entrée express. De ce nombre, 42 475 IPD ont été envoyées à des candidats qualifiés des catégories (ensembles) de la SAC, dont 14 445 ont été envoyées à des candidats au titre de rondes générales, et 15 483 ont été envoyées à des candidats ayant participé aux rondes du PCP (tableau 19b). Une part importante des IPD a été envoyée dans le cadre de rondes de la SAC (43 %), suivies par les rondes de la CEC (27 %), dans le but d'atteindre les cibles en matière d'immigration francophone, de combler les pénuries à long terme du marché du travail et de soutenir la transition des résidents temporaires au Canada vers l'obtention du statut de résident permanent.

**Tableau 19b : IPD envoyées aux candidats qui satisfont aux critères des catégories (ensembles) de la SAC et de la ronde générale, y compris le PCP, 2024**

<b>SAC et autre type de ronde</b>	<b>N<sup>bre</sup> de rondes</b>	<b>2024</b>
<b>SAC – Professions de la santé</b>	3	10 250
<b>SAC – STIM</b>	1	4 500
<b>SAC – Francophones</b>	11	23 000

SAC – Agriculture	1	150
SAC – Métiers spécialisés	2	3 600
SAC – Transport	1	975
<b>Total de rondes de la SAC</b>	<b>19</b>	<b>42 475</b>
Générale	9	14 445
CEC	10	26 500
PCP	14	15 483
<b>Total (générale, CEC et PCP)</b>		<b>56 428</b>
<b>Total général (générale, CEC, PCP et SAC)</b>	<b>52</b>	<b>98 903</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA\_CBS en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Le tableau 19c présente les objectifs en matière d'IPD de 2024 du Ministère pour la sélection axée sur les catégories (ensembles) et les progrès réalisés par rapport à ces objectifs, ainsi que le total moyen des points du SCG pour les rondes de l'IPD de la SAC. Les candidats contribuent à l'objectif de la catégorie (ensemble) tant qu'ils satisfont aux critères de la catégorie (ensemble), quel que soit le type de la ronde à laquelle ils ont été invités à présenter leur demande de résidence permanente. Certains candidats peuvent se qualifier pour plus d'une catégorie (ensemble) s'ils satisfont aux critères de chacune d'entre elles. Conséquemment, dans le tableau 19c, le total des IPD serait gonflé, car, lorsqu'un candidat se qualifie dans plus d'une catégorie, chaque invitation qu'il a reçue est comptabilisée dans la catégorie pertinente. Les données pour les pays de résidence seraient aussi touchées pour cette même raison. De plus, les chiffres des IPD du PCP ne sont pas pris en compte dans les objectifs de la SAC.

En 2024, le Ministère avait des objectifs différents pour chaque catégorie en ce qui concerne les IPD, à savoir 30 % pour la maîtrise du français, 25 % pour les professions en STIM, 11 % pour les professions de la santé, 5 % pour les métiers spécialisés, 3 % pour les métiers des transports et 0,5 % pour les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Comme le montre le tableau 19c, le Ministère a atteint ses objectifs en matière d'IPD

pour 2024 pour toutes les catégories (ensembles), à l'exception de ceux pour les métiers des transports, pour lesquels les résultats étaient légèrement inférieurs à la cible. Les résultats pour la maîtrise du français, les professions de la santé, les métiers spécialisés et les métiers de l'agriculture étaient supérieurs aux cibles établies. Le nombre total moyen de points du SCG pour les rondes d'IPD de la SAC a varié de 450 à 500.

**Tableau 19c : Nombre total moyen de points du SCR pour les rondes d'IPD de la SAC et progrès par rapport aux objectifs, 2024, à l'exclusion du PCP**

<b>Catégorie de la SAC</b>	<b>Moyenne du total de points du SCG</b>	<b>IPD envoyées (programmes fédéraux des travailleurs hautement qualifiés)</b>	<b>% des IPD</b>	<b>Objectif de 2024</b>
SAC – Agriculture	464	348	1 %	0,50 %
SAC – Francophones	450	24 303	44 %	30 %
SAC – Professions de la santé	468	11 976	22 %	11 %
SAC – STIM	500	13 797	25 %	25 %
SAC – Métiers spécialisés	461	3 887	7 %	5 %
SAC – Transport	465	1 342	2 %	3 %

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA\_CBS en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

\*\*Toutes les valeurs excluent le PCP.

Comme le montre le tableau 20a, l'ordre des dix pays de citoyenneté les plus courants a varié un peu d'une catégorie (ensemble) à une autre. Toutefois, l'Inde était largement le pays de citoyenneté le plus courant, dans toutes les catégories (ensembles), sauf celle des métiers de l'agriculture, où l'Inde a été dépassée par le Nigéria. Ce dernier est resté parmi les premiers pays de citoyenneté les plus courants dans cinq catégories (ensembles) : agriculture, santé, STIM, métiers spécialisés et transport. Pour ce qui est des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, les trois premiers pays de citoyenneté étaient le Nigéria (38 %), le Cameroun (18 %) et l'Inde (18 %). De même, l'Inde et le Nigéria figurent parmi les deux premiers pays de citoyenneté pour les catégories

(ensembles) des métiers spécialisés, des métiers des transports et des professions de la santé. Quant à la catégorie des professions en STIM, les trois premiers pays de citoyenneté étaient l'Inde (48 %), la Chine (7 %) et le Cameroun (7 %). En ce qui concerne les métiers spécialisés et les métiers des transports, l'Inde était de loin le pays le plus courant : 73 % pour les métiers spécialisés et 66 % pour les professions des transports.

En ce qui concerne la maîtrise du français, les dix pays de citoyenneté les plus courants sont représentés par des pays où le français est couramment utilisé. Les trois pays de citoyenneté les plus courants dans cette catégorie (ensemble) sont la République du Cameroun (41 %), le Maroc (9 %) et l'Algérie (8 %).

**Tableau 20a : IPD envoyées aux candidats, selon les 10 pays de citoyenneté (PC) les plus courants des candidats satisfaisant aux critères de la SAC, 2024**

10 PC les plus courants	SAC – Agriculture		10 PC les plus courants	SAC – Francophones		10 PC les plus courants	SAC – Santé	
	N <sup>bre</sup>	%		N <sup>bre</sup>	%		N <sup>bre</sup>	%
Nigéria	142	38 %	République du Cameroun	10 049	41 %	Inde	5 101	34 %
République du Cameroun	67	18 %	Maroc	2 204	9 %	Nigéria	3 194	21 %
Inde	67	18 %	Algérie	1 971	8 %	Philippines	941	6 %
Pakistan	16	4 %	France	1 670	7 %	République du Cameroun	911	6 %
Mexique	9	2 %	République de Côte d'Ivoire	1 129	5 %	Pakistan	712	5 %
Bangladesh	6	2 %	Maurice	805	3 %	Iran	360	2 %
Iran	6	2 %	Tunisie	668	3 %	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	337	2 %
République populaire de Chine	4	1 %	Inde	463	2 %	République populaire de Chine	283	2 %

France	4	1 %	République démocratique du Congo	447	2 %	Ghana	192	1 %
Philippines	4	1 %	Liban	385	2 %	États-Unis d'Amérique	166	1 %
Autre	53	14 %	Autre	4 895	20 %	Autre	2 967	20 %
<b>Total</b>	<b>378</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>24 686</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>15 164</b>	<b>100 %</b>

10 PC les plus courants	SAC – STIM		10 PC les plus courants	SAC – Métiers spécialisés		10 PC les plus courants	SAC – Transport	
	N <sup>bre</sup>	%		N <sup>bre</sup>	%		N <sup>bre</sup>	%
Inde	9 765	48 %	Inde	3 795	73 %	Inde	1 210	66 %
République populaire de Chine	1 340	7 %	Nigéria	312	6 %	Nigéria	195	11 %
République du Cameroun	1 334	7 %	République du Cameroun	130	3 %	Pakistan	43	2 %
Nigéria	1043	5 %	République populaire de Chine	127	2 %	République du Cameroun	36	2 %
Iran	506	2 %	Iran	98	2 %	Ukraine	31	2 %
Pakistan	443	2 %	Philippines	92	2 %	France	29	2 %
Maroc	384	2 %	République d'Irlande	48	1 %	Iran	21	1 %
France	333	2 %	Brésil	48	1 %	République populaire de Chine	20	1 %
Algérie	332	2 %	Mexique	43	1 %	Maroc	20	1 %
Brésil	325	2 %	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	35	1 %	République de Corée	15	1 %
Autre	4 515	22 %	Autre	448	9 %	Autre	214	12 %
<b>Total</b>	<b>20 320</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>5 176</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>1 834</b>	<b>100 %</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA\_CBS en date du 3 janvier 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.  
Les données incluent le PCP.

Comme le montre le tableau 20b, les dix pays de résidence les plus courants variaient d'une catégorie (ensemble) à l'autre. Néanmoins, le Canada était le pays de résidence le plus courant, enregistrant une marge importante dans toutes les catégories (ensembles), sauf dans les rondes de maîtrise du français, où le Cameroun était le pays de résidence le plus courant.

**Tableau 20b : IPD envoyées aux candidats, selon les 10 pays de résidence les plus courants des candidats satisfaisant aux critères de la SAC, 2024**

10 PC les plus courants	SAC – Agriculture		10 PC les plus courants	SAC – Francophones		10 PC les plus courants	SAC – Santé	
	N <sup>bre</sup>	%		N <sup>bre</sup>	%		N <sup>bre</sup>	%
Canada	151	40 %	République du Cameroun	8 963	36 %	Canada	8 016	53 %
Nigéria	110	29 %	Canada	4 757	19 %	Nigéria	1 758	12 %
République du Cameroun	65	17 %	Maroc	1 769	7 %	Inde	1 137	7 %
Pakistan	11	3 %	Algérie	1 619	7 %	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	818	5 %
Inde	10	3 %	République de Côte d'Ivoire	982	4 %	République du Cameroun	808	5 %
Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	6	2 %	France	813	3 %	Pakistan	544	4 %
Maroc	4	1 %	Maurice	559	2 %	États-Unis d'Amérique	187	1 %

Émirats arabes unis	3	1 %	Tunisie	404	2 %	Émirats arabes unis	140	1 %
États-Unis d'Amérique	3	1 %	Nigéria	283	1 %	Iran	140	1 %
République démocratique du Congo	2	1 %	République populaire de Chine	266	1 %	Algérie	121	1 %
Autre	13	3 %	Autre	4 271	17 %	Autre	1 495	10 %
<b>Total</b>	<b>378</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>24 686</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>15 164</b>	<b>100 %</b>

10 PC les plus courants	SAC – STIM		10 PC les plus courants	SAC – Métiers spécialisés		10 PC les plus courants	SAC – Transport	
	N <sup>bre</sup>	%		N <sup>bre</sup>	%		N <sup>bre</sup>	%
Canada	14 805	73 %	Canada	4 595	89 %	Canada	1 489	81 %
République du Cameroun	1 156	6 %	Nigéria	216	4 %	Nigéria	135	7 %
Inde	794	4 %	République du Cameroun	119	2 %	Inde	41	2 %
États-Unis d'Amérique	569	3 %	Inde	99	2 %	Pakistan	31	2 %
Nigéria	370	2 %	Iran	23	<1 %	République du Cameroun	28	2 %
Maroc	295	1 %	Pakistan	19	<1 %	Maroc	18	1 %
France	270	1 %	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	13	<1 %	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	14	1 %
Algérie	268	1 %	Algeria	9	<1 %	Algérie	12	1 %
République populaire de Chine	176	1 %	Burkina Faso	8	<1 %	Iran	10	1 %
Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	144	1 %	Émirats arabes unis	8	<1 %	France	5	<1 %

Autre	1 473	7 %	Autre	67	1 %	Autre	51	3 %
<b>Total</b>	<b>20 320</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>5 176</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>1 834</b>	<b>100 %</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA\_CBS en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.  
Les données incluent le PCP.

En ce qui concerne le niveau de maîtrise d'une première langue officielle chez les candidats qui ont reçu une IPD et qui satisfaisaient aux critères de la SAC en 2024 (tableau 21), la plupart des candidats se situent au niveau 9 du NCLC/CLB (17 131 candidats) et au niveau 7 du NCLC/CLB (16 259 candidats). Les candidats des catégories (ensembles) des professions en STIM, des professions de la santé et de la maîtrise français ont un niveau de maîtrise plus élevé d'une première langue officielle que les autres catégories (ensembles) de la SAC. Le nombre de candidats ayant des compétences en français des niveaux 10, 9 et 8 des NCLC/CLB est plus élevé que dans toutes les autres catégories.

En revanche, c'est dans les catégories (ensemble) des métiers spécialisés et des métiers des transports que l'on trouve le plus grand nombre de candidats ayant un NCLC/CLB de 7.

**Tableau 21 : IPD envoyées aux candidats qui satisfont aux critères de la SAC en fonction de la première langue officielle – NCLC/CLB, 2024**

SAC – Catégorie	NCLC/CLB 4	NCLC/CLB 5	NCLC/CLB 6	NCLC/CLB 7	NCLC/CLB 8	NCLC/CLB 9	NCLC/CLB 10
SAC – Agriculture		9	9	78	69	156	57
SAC – Francophones		7	6	6 289	7 491	5 807	5 086
SAC – Santé		56	275	3 962	3 344	5 227	2 300
SAC – STIM		10	25	4 570	5 502	6 432	3 781
SAC – Métiers spécialisés	4	220	695	2 327	1 044	625	261
SAC – Transport	1	90	239	651	321	399	133
<b>Total de la SAC</b>	<b>5</b>	<b>385</b>	<b>1 232</b>	<b>16 259</b>	<b>15 901</b>	<b>17 131</b>	<b>10 243</b>

	NCLC/CLB 4	NCLC/CLB 5	NCLC/CLB 6	NCLC/CLB 7	NCLC/CLB 8	NCLC/CLB 9	NCLC/CLB 10
SAC – Agriculture		9	9	78	69	156	57
SAC – Francophones		7	6	6 289	7 491	5 807	5 086
SAC – Santé		56	275	3 962	3 344	5 227	2 300
SAC – STIM		10	25	4 570	5 502	6 432	3 781
SAC – Métiers spécialisés	4	220	695	2 327	1044	625	261
SAC – Transport	1	90	239	651	321	399	133
<b>Total de la SAC</b>	<b>5</b>	<b>385</b>	<b>1 232</b>	<b>16 259</b>	<b>15 901</b>	<b>17 131</b>	<b>10 243</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA\_CBS en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Même si l'ordre varie légèrement, l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta sont les provinces de destination les plus courantes parmi les candidats qui ont reçu une IPD et qui se sont qualifiés pour les catégories (ensembles) des professions de la santé, des professions en STIM, des métiers spécialisés, des métiers des transports, ainsi que des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire (tableau 22). Pour ce qui est de la maîtrise du français, les trois principales provinces de destination étaient l'Ontario (61 %), le Nouveau-Brunswick (12 %) et l'Alberta (12 %).

**Tableau 22 : IPD envoyées aux candidats qui satisfont aux critères de la SAC, par destination prévue (provinces et territoires), 2024**

Provinces et territoires	SAC – Agriculture		SAC – Francophones		SAC – Santé		SAC – STIM		SAC – Métiers spécialisés		SAC – Transport	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
Terre-Neuve-et-Labrador	1	<1 %	89	<1 %	47	<1 %	65	<1 %	2	<1 %	6	<1 %
Île-du-Prince-Édouard			100	<1 %	53	<1 %	26	<1 %	7	<1 %	11	1 %
Nouvelle-Écosse	10	3 %	291	1 %	226	1 %	528	3 %	27	1 %	24	1 %

<b>Nouveau-Brunswick</b>	13	3 %	3 047	12 %	389	3 %	608	3 %	28	1 %	41	2 %
<b>Ontario</b>	201	53 %	15 017	61 %	9 955	66 %	13 234	65 %	3 854	74 %	993	54 %
<b>Manitoba</b>	13	3 %	959	4 %	417	3 %	346	2 %	56	1 %	341	19 %
<b>Saskatchewan</b>	23	6 %	436	2 %	262	2 %	312	2 %	32	1 %	31	2 %
<b>Alberta</b>	71	19 %	2 985	12 %	2 197	14 %	2 007	10 %	277	5 %	176	10 %
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>			31	<1 %	4	<1 %	9	<1 %	1	<1 %	5	<1 %
<b>Colombie-Britannique</b>	45	12 %	1 598	6 %	1 590	10 %	3 151	16 %	884	17 %	199	11 %
<b>Yukon</b>			64	<1 %	11	<1 %	18	<1 %	6	<1 %	6	<1 %
<b>Nunavut</b>			69	<1 %	13	<1 %	16	<1 %	2	<1 %	1	<1 %
<b>Total</b>	<b>378</b>	<b>100 %</b>	<b>24 686</b>	<b>100 %</b>	<b>15 164</b>	<b>100 %</b>	<b>20 320</b>	<b>100 %</b>	<b>5 176</b>	<b>100 %</b>	<b>1 834</b>	<b>100 %</b>

Source : MBR\_FACT\_EE\_ITA\_CBS en date du 3 février 2025

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Les données incluent le PCP.

## Personnes qui ont présenté une demande de résidence permanente dans le cadre d'Entrée express

Si l'on tient compte uniquement des demandeurs principaux et que l'on fait abstraction des membres de leur famille qui les accompagnent, le nombre total de demandes présentées dans le cadre d'EE en 2024 (85 120) était semblable au nombre de demandes présentées en 2023 (80 470), mais considérablement plus élevé qu'en 2022 (34 976), comme le montre le tableau 23. La répartition des demandes entre hommes et femmes est demeurée relativement la même au cours des trois dernières années, les hommes ayant présenté plus de demandes (55 %) que les femmes (45 %). L'examen du tableau 23 révèle quelques différences entre hommes et femmes dans la ventilation des demandes par programme. Ainsi, le nombre de demandes que les hommes ont présentées au titre de la CEC (23 610) est plus élevé que chez les femmes (18 385), et ce, pour chacune des trois années. La même tendance dans le cadre d'EE : est observée pour les demandes présentées au titre du PCP pour les trois dernières années, les demandes présentées par des hommes (14 225) ont été plus nombreuses que celles présentées par

des femmes (9 470). En revanche, dans le cas du TPQF, une plus grande proportion des demandes a été présentée par les femmes (10 200) que par les hommes (9 220) au cours des trois dernières années. Moins de 5 demandes ont été soumises pour un autre genre dans le cadre de la CEC et moins de 5 demandes ont été soumises dans le cadre de la CEC et du PCP dans le cas de genre inconnu.

**Tableau 23 : Nombre de demandes d'Entrée express (EE) reçues en tant que demandeurs principaux de la résidence permanente entre 2022 et 2024, selon la catégorie d'immigration et le genre (en cas)**

<b>Genre – Entrée express</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total général</b>
<b>Femmes</b>				
Catégorie de l'expérience canadienne (EE)	4 915	15 920	18 385	39 220
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (EE)	2 535	11 545	10 200	24 280
Programme des candidats des provinces (et des territoires) (EE)	7 175	7 940	9 470	24 585
Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (EE)	--	--	--	--
<b>Total</b>	<b>14 620</b>	<b>35 410</b>	<b>38 060</b>	<b>88 085</b>
<b>Hommes</b>				
Catégorie de l'expérience canadienne (EE)	7 360	21 915	23 610	52 885
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (EE)	2 235	9 970	9 220	21 425
Programme des candidats des provinces (et des territoires) (EE)	10 760	13 175	14 225	38 160
Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (EE)	--	--	5	5
<b>Total</b>	<b>20 355</b>	<b>45 060</b>	<b>47 060</b>	<b>112 475</b>
<b>Autre genre</b>				
Catégorie de l'expérience canadienne (EE)			--	--
<b>Total</b>			--	--
<b>Inconnu</b>				

Catégorie de l'expérience canadienne (EE)			--	--
Programme des candidats des provinces (et des territoires) (EE)			--	--
Total			--	--
<b>Total général</b>	<b>34 975</b>	<b>80 470</b>	<b>85 120</b>	<b>200 565</b>

Source des données: COGNOS (MBR) extrait en date du 3 avril 2025

Données compilées par: OPP-DART

Les données sont opérationnelles et susceptibles d'être modifiées.

Le tableau 24 montre qu'en 2024, l'Ontario (54 880) reste la province de destination prévue la plus populaire, suivi de la Colombie-Britannique (14 060) puis de l'Alberta (7 275). Ces provinces ont été les destinations les plus courantes au cours des trois dernières années. Le nombre de demandes reçues par l'intermédiaire d'EE pour des candidats ayant l'intention de s'établir en Ontario a connu une augmentation considérable et soutenue, passant de 16 920, en 2022, à 48 415, en 2023, et à 54 880 en 2024, alors que pour la Colombie-Britannique, ce nombre est passé de 6 960, en 2022, à 15 165, en 2023, mais a connu une baisse en 2024, n'atteignant que 14 060. Les chiffres de l'Alberta ont presque doublé en 2023 (8 365) comparativement à 2022 (4 365), mais ont diminué en 2024 (7 275).

**Tableau 24 : Nombre de demandes d'Entrée express (EE) reçues en tant que demandeurs principaux de la résidence permanente entre 2022 et 2024, selon la province ou le territoire de destination (en nombre de cas)**

Province de destination	2022	2023	2024	Total général
Alberta	4 365	8 365	7 275	20 000
Colombie-Britannique	6 960	15 165	14 060	36 180
Manitoba	2 040	2 290	3 120	7 455
Nouveau-Brunswick	870	1 930	2 525	5 320

Terre-Neuve-et-Labrador	305	230	260	795
Territoires du Nord-Ouest	30	45	85	160
Nouvelle-Écosse	1 785	2 025	1 525	5 330
Nunavut	5	10	15	30
Ontario	16 920	48 415	54 880	120 215
Île-du-Prince-Édouard	390	450	335	1 175
Saskatchewan	1 265	1 490	975	3 730
Yukon	40	55	75	170
<b>Total général</b>	<b>34 975</b>	<b>80 470</b>	<b>85 120</b>	<b>200 565</b>

Source des données: COGNOS (MBR) extrait en date du 3 avril 2025

Données compilées par: OPP-DART

Les données sont opérationnelles et susceptibles d'être modifiées.

### Temps nécessaire pour traiter une demande présentée au titre d'Entrée express

Le tableau 25 montre le temps, en mois, qu'il a fallu à IRCC pour traiter 80 % des demandes présentées au titre de chaque programme. Bien qu'en 2022, IRCC n'avait pas respecté la norme de traitement selon laquelle 80 % des demandes issues du système EE doivent être réglées dans un délai de 6 mois, le Ministère a respecté sa norme de traitement de 6 mois pour la CEC et le PTQF. En 2024, par contre, le Ministère a respecté la norme de traitement pour la CEC, le PTQF et le PCP. En général, il y a eu une nette amélioration de 2022 à 2024, passant de 22 mois à 5 mois, soit un mois de moins que la norme de traitement du Ministère, ce qui démontre que les opérations et la capacité de traitement d'IRCC se sont rétablies à la suite de la pandémie de COVID-19. Le délai de traitement a diminué pour tous les programmes d'EE, à l'exception du PTMSF, au cours de la période de 2022 à 2024.

**Tableau 25 : Délais de traitement\* des demandes présentées dans le cadre du système Entrée express et finalisées pour la résidence permanente entre 2022 et 2024, par année et par catégorie d'immigration (en mois)**

Catégorie d'immigration	Délais de traitement de 6 mois (en mois)		
	Fin de décembre 2022	Fin de décembre 2023	Fin de décembre 2024
Catégorie de l'expérience canadienne (EE)	19	5	5
Travailleurs qualifiés - fédéral (EE)	30	6	6
Candidats des provinces/territoires (EE)	12	7	6
Métiers spécialisés (EE)	62	84	92
<b>Total général</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

Source des données: COGNOS (MBR) extrait en date du 3 avril 2025

Données compilées par: OPP-DART

Les données sont opérationnelles et susceptibles d'être modifiées.

\* Le délai de traitement correspond au temps qu'il a fallu à IRCC pour régler 80 % des demandes. Il importe de noter qu'un minimum de 10 cas est nécessaire pour le calculer. Les délais de traitement des demandes de résidence permanente sont calculés sur une période de 6 mois continue qui se termine à la fin de chaque année respective.

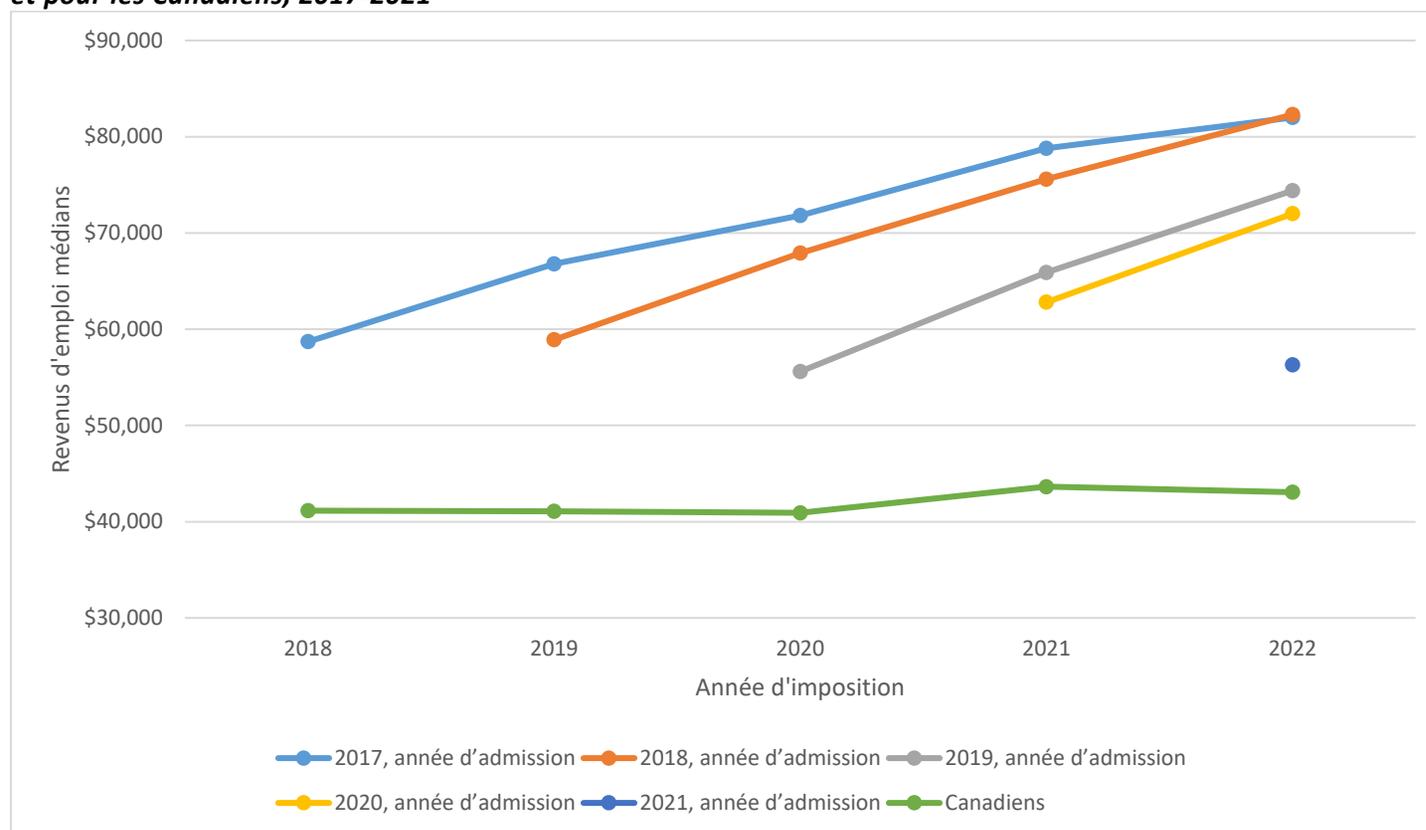
'- Les valeurs de 0 à 5 sont représentées par « -- ». Cette mesure vise à éviter que des personnes soient identifiées lorsque les données d'IRCC sont compilées et comparées à d'autres statistiques publiques. Toutes les autres valeurs étant arrondies au multiple de 5 le plus près, et ce, pour la même raison, il est possible que la somme des données ne corresponde pas aux totaux indiqués.

## Résultats économiques des demandeurs

La figure 4 compare le revenu d'emploi médian au Canada avec le revenu d'emploi médian des demandeurs principaux hautement qualifiés d'EE admis au Canada entre 2017 et 2021. On constate une tendance en matière de revenu à la hausse pour l'ensemble des cohortes pour la plupart des années, démontrant une augmentation annuelle de l'emploi qui dépasse la moyenne de revenu des travailleurs moyens nés au Canada. Les revenus d'emploi médians des demandeurs de la cohorte admise en 2017 étaient de 58 700 \$ en 2018, un an après leur admission au Canada, et ils atteignaient 82 000 \$ cinq ans après l'admission en 2022. La tendance était semblable

pour les demandeurs admis en 2018, qui avaient des revenus d'emploi médians de 58 900 \$ en 2019, un an après avoir été admis au Canada, lesquels ont monté jusqu'à 82 300 \$ quatre ans après leur admission en 2022. Les candidats de la cohorte admise en 2019 avaient un revenu d'emploi médian de 55 600 \$ un an après leur admission en 2020, qui est passé à 74 400 \$ en 2022. La cohorte admise en 2019 a un revenu d'emploi médian légèrement inférieur à celui des cohortes admises en 2017 et 2018, un an et deux ans après l'admission. Cette différence pourrait s'expliquer par la pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur le marché du travail. Pour la cohorte admise en 2020, le revenu d'emploi médian était de 62 800 \$ un an après l'admission en 2021, atteignant 72 000 \$ en 2022, soit deux ans après l'admission. Enfin, la cohorte admise en 2021 avait un revenu d'emploi médian de 56 300 \$ un an après l'admission, en 2022. Par rapport aux revenus d'emploi médians des Canadiens, toutes les cohortes d'admissions du système EE ont des revenus d'emploi médians considérablement plus élevés.

**Figure 4 : Revenus d'emploi médians (en dollar de 2022) pour les immigrants hautement qualifiés (fédéral), par cohorte d'admissions, et pour les Canadiens, 2017-2021**



Source : BDIM, mise à jour de 2022

Description textuelle :

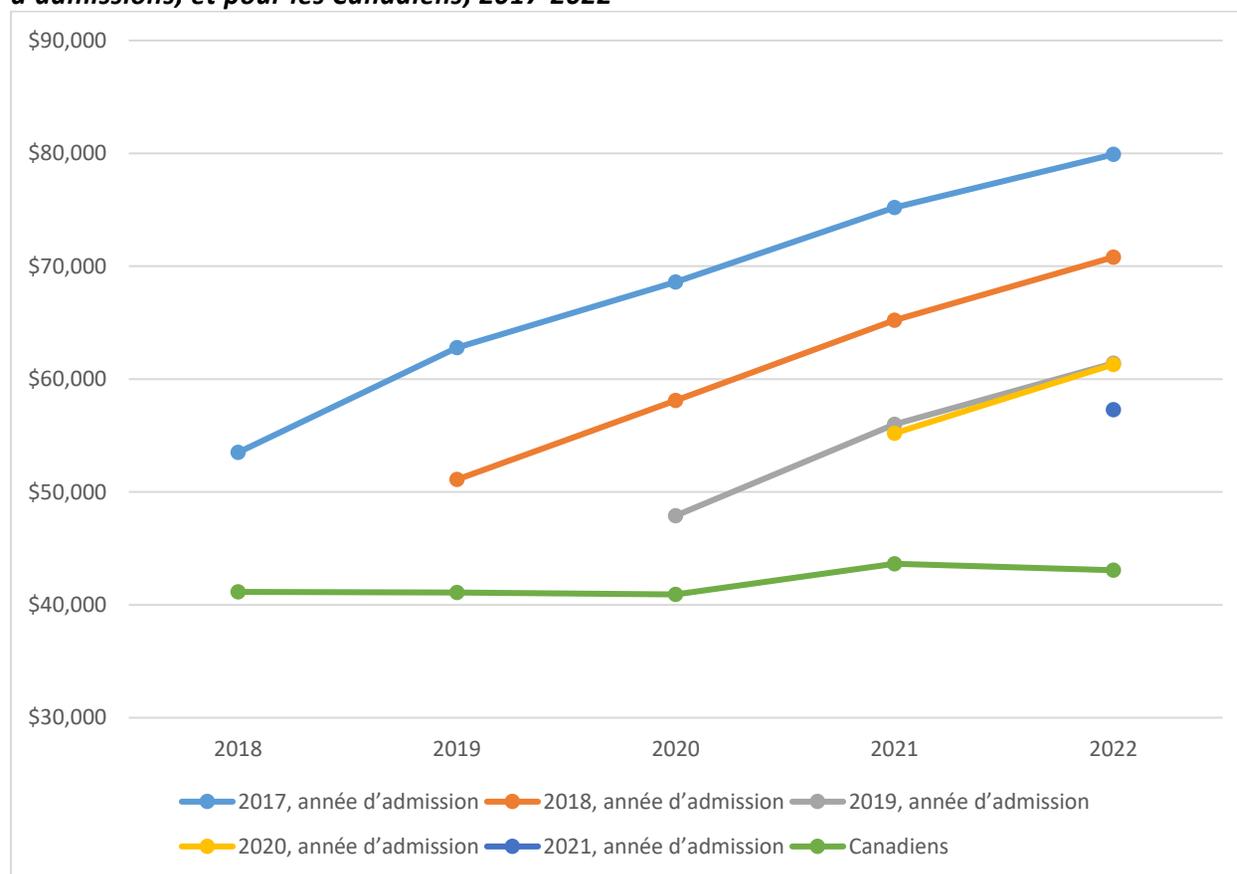
**Revenus d'emploi médians (en dollars de 2022) pour les immigrants hautement qualifiés (fédéral), par cohorte d'admissions, et pour les Canadiens, 2017-2021**

Pour la cohorte admise en 2017, le revenu d'emploi médian était de 58 700 \$ un an après l'admission en 2018, de 66 800 \$ deux ans après l'admission en 2019, de 71 800 \$ trois ans après l'admission en 2020, de 78 800 \$ quatre ans après l'admission en 2021 et de 82 000 \$ cinq ans après l'admission en 2022. Pour la cohorte admise en 2018, toujours à compter de l'admission, le revenu d'emploi médian était de 58 900 \$ après un an en 2019, de 67 900 \$ après deux ans en 2020, de 75 600 \$ après trois ans en 2021 et de 82 300 \$ après quatre ans en 2022. Pour la cohorte admise en 2019, le revenu d'emploi médian était de 55 600 \$ après un an en 2020, de 65 900 \$ après deux ans en 2021 et de 74 400 \$ après trois ans en 2022. Pour la cohorte admise en 2020, le revenu d'emploi médian était de 62 800 \$ après un an en 2021 et de 72 000 \$ après deux ans en 2022. Pour

la cohorte admise en 2021, le revenu d'emploi médian était de 56 300 après un an en 2022. Le revenu d'emploi médian des Canadiens était de 41 144 \$ en 2018, de 41 091 \$ en 2019, de 40 923 \$ en 2020, de 43 641 \$ en 2021, et de 43 060 \$ en 2022.

Comme le montre la figure 5, le revenu d'emploi médian des cohortes admises au titre du PCP varie de 47 900 \$ à 57 300 \$ un an après l'admission parmi les cohortes. On observe que les revenus d'emploi médians des cohortes admises en 2017 étaient d'environ 75 000 \$ trois ans après l'admission. Pour la cohorte admise en 2019, à l'instar des personnes admises dans le cadre des programmes de travailleurs hautement qualifiés du volet fédéral (EE), les revenus d'emploi médians étaient inférieurs (47 900 \$) un an après l'admission, en 2020, mais sont passés à 56 000 \$ en 2021. Le revenu d'emploi médian pour la cohorte admise en 2020 était de 55 200 \$ un an après l'admission en 2021. Quant à la cohorte admise en 2021, elle a enregistré les revenus les plus élevés (57 300 \$) un an après l'admission, comparativement aux autres cohortes à la même période. En général, les revenus d'emploi médians des candidats admis au titre du PCP étaient inférieurs à ceux des candidats admis au titre des programmes des THQF dans le cadre d'EE. Tout comme les cohortes admises dans le cadre d'EE, si l'on compare avec les revenus d'emploi médians au Canada, les cohortes admises au titre du PCP dans le cadre du système EE ont des revenus d'emploi médians considérablement plus élevés.

**Figure 5 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2022) pour les candidats des provinces admis dans le cadre d'EE, par cohorte d'admissions, et pour les Canadiens, 2017-2022**



Source : BDIM, mise à jour de 2022

Description textuelle :

**Revenus d'emploi médians (en dollars de 2022) pour les candidats des provinces admis dans le cadre d'EE, par cohorte d'admissions et au Canada, 2017-2021**

Pour la cohorte admise en 2017, le revenu d'emploi médian était de 53 500 \$ un an après l'admission, en 2018, de 62 800 \$ deux ans après l'admission, en 2019, de 68 600 \$ trois ans après l'admission, en 2020, de 75 200 \$ quatre ans après l'admission, en 2021, et de 79 900 \$ cinq ans après l'admission, en 2022. Pour la cohorte admise en 2018, le revenu d'emploi médian était de 51 100 \$ un an après l'admission, en 2019, de 58 100 \$ deux ans après l'admission, en 2020, de 65 200 \$ trois ans après l'admission, en 2021, et de 70 800 quatre ans après l'admission, en 2022. Pour la cohorte admise en 2019, le revenu d'emploi médian était de 47 900 \$ un an après l'admission, en 2020, de 56 000 \$ deux ans après l'admission, en 2021, et de 61 400 trois ans après l'admission, en 2022. Pour la cohorte admise en 2020, le revenu d'emploi médian était de 55 200 \$ un an après

l'admission, en 2021, et de 61 300 \$ deux ans après l'admission, en 2022. Pour la cohorte admise en 2021, le revenu d'emploi médian était de 57 300 un an après l'admission, en 2022. Le revenu d'emploi médian des Canadiens était de 41 144 \$ en 2018, de 41 091 \$ en 2019, de 40 923 \$ en 2020, de 43 641 \$ en 2021 et de 43 060 \$ en 2022.

Le tableau 26 présente les revenus d'emploi médians des cohortes admises en 2017, 2018, 2019 et 2020 deux ans après l'admission en fonction du critère des études au Canada. Les demandeurs admis au Canada en 2020 qui étaient diplômés d'un programme d'études postsecondaires de trois ans ou plus touchaient des revenus d'emploi médians légèrement supérieurs (78 600 \$) à ceux admis en 2017 (69 900 \$), en 2018 (72 300 \$) et en 2019 (73 600 \$). Une tendance similaire a été observée chez les candidats ayant un ou deux ans d'études postsecondaires. Par ailleurs, les demandeurs admis au Canada en 2019 sans diplôme d'études postsecondaires canadien (65 200 \$) avaient des revenus d'emploi médians légèrement inférieurs à ceux des cohortes admises en 2017 (72 100 \$), en 2018 (69 100 \$) et en 2020 (74 400 \$).

**Tableau 26: Revenus d'emploi médians (en dollars de 2022) deux ans après l'admission, selon le nombre d'années d'études au Canada (candidats du PCP inclus)**

Source : BDIM, mise à jour de 2022

Année d'imposition	Diplôme d'études postsecondaires – programme d'un an ou de deux ans	Diplôme d'études postsecondaires – programme de trois ans ou plus	Aucun diplôme d'études postsecondaires au Canada	Sans objet *
2017	54 000 \$	69 900 \$	72 100 \$	68 200 \$
2018	52 700 \$	72 300 \$	69 100 \$	66 200 \$
2019	54 500 \$	73 600 \$	65 200 \$	56 500 \$
2020	55 100 \$	78 600 \$	74 400 \$	

\* Candidats invités à présenter une demande avant l'introduction du critère des études au Canada.

Même si les points supplémentaires accordés pour un emploi réservé sont passés de 600 à 50 ou 200 points en novembre 2016, un petit nombre de demandeurs appartenant aux cohortes admises en 2017 et en 2018 a tout de même reçu 600 points à ce titre en raison de délais de traitement. Comme le montre le tableau 27, les demandeurs

occupant des postes de cadres supérieurs qui ont été admis au Canada en 2017 (258 400 \$), en 2018 (288 100 \$), en 2019 (230 900 \$) et en 2020 (182 000 \$) et qui avaient un emploi réservé touchaient des revenus d'emploi médians considérablement plus élevés deux ans après leur arrivée que ceux des demandeurs ayant un emploi réservé dans une autre profession. Parmi les demandeurs ayant un emploi réservé, ceux admis au Canada en 2016 (59 300 \$) et en 2017 (57 500 \$) avaient des revenus d'emploi médians plus élevés que ceux admis en 2018 (52 500 \$). Enfin, la cohorte admise en 2019 (63 100 \$) a le revenu d'emploi médian le plus bas parmi les cohortes d'admissions qui n'ont pas eu d'emploi réservé.

**Tableau 27 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2022) deux ans après l'admission, selon la catégorie d'emploi réservé (candidats du PCP inclus)**

Source : BDIM, mise à jour de 2022

Année d'imposition	Emploi réservé – Cadre supérieur (règle 2)*	Emploi réservé – Autre profession (règle 2)*	Emploi réservé (règle 1)*	Sans emploi réservé
2016			59 300 \$	71 600 \$
2017	258 400 \$	87 000 \$	57 500 \$	66 100 \$
2018	288 100 \$	90 200 \$	52 500 \$	64 800 \$
2019	230 900 \$	82 600 \$		63 100 \$
2020	182 000 \$	84 700 \$		68 600 \$

\* La définition du facteur « emploi arrangé » a été révisée en novembre 2016.

Selon les données du tableau 28, les immigrants qui ont une moins bonne maîtrise du français, c'est-à-dire dont le NCLC est de moins de 7, ont les revenus d'emploi les plus élevés parmi toutes les cohortes en 2018, 2019 et 2020. Deux ans après l'admission, les revenus d'emploi des demandeurs bilingues de la cohorte de 2018 à 2020 étaient semblables à ceux des francophones unilingues. De plus, deux ans après l'admission, les revenus d'emploi médians des demandeurs sans frère ni sœur au Canada (tableau 29) étaient supérieurs à ceux de leurs

homologues ayant au moins un frère ou une sœur au Canada.

**Tableau 28: Revenus d'emploi médians (en dollars de 2022) deux ans après l'admission, selon le critère de l'expression française (candidats du PCP inclus)**

Source : BDIM, mise à jour de 2022

Année d'imposition	Niveau 7 ou plus des NCLC en français et niveau 4 ou moins des CLB en anglais	Niveau 7 ou plus des NCLC en français et niveau 5 ou plus des CLB en anglais	Aucun résultat au test de français ou moins du 7 des NCLC	Sans objet*
2018	62 000 \$	61 300 \$	65 700 \$	68 300 \$
2019	62 700 \$	61 800 \$	64 400 \$	62 900 \$
2020	59 700 \$	62 800 \$	70 600 \$	

\*Candidats invités à présenter une demande avant l'introduction du critère de l'expression française, en juin 2017.

**Tableau 29: Revenus d'emploi médians (en dollars de 2022) deux ans après l'admission, selon le critère de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada (candidats du PCP inclus)**

Source : BDIM, mise à jour de 2022

Année d'imposition	Frère ou sœur au Canada	Pas de frère ou de sœur au Canada	Sans objet*
2017	60 800 \$	65 200 \$	66 300 \$
2018	57 800 \$	66 300 \$	68 400 \$
2019	56 700 \$	65 400 \$	62 800 \$
2020	61 900 \$	71 100 \$	

\*Candidats invités à présenter une demande avant l'introduction du critère de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada, en juin 2017.

## Conclusion

En 2024, soit à sa neuvième année d'existence, le système de gestion des demandes Entrée express a continué d'offrir une voie d'accès à la résidence permanente à un éventail de candidats hautement qualifiés qui ont démontré leur potentiel d'intégration et de contribution à l'économie canadienne. Le système EE constitue toujours un élément clé du plan d'IRCC en vue d'accroître les voies d'accès à la résidence permanente pour les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires et de répondre à un éventail de besoins en matière de main-d'œuvre dans des professions qui connaissent des pénuries de main-d'œuvre à long terme.

Le Ministère continuera à surveiller le système EE et la sélection axée sur les catégories (ensembles) ainsi qu'à chercher des façons d'utiliser le système afin de tirer le maximum de l'immigration économique dans un monde qui évolue rapidement.

---

<sup>i</sup> Les données sur le genre ne sont pas disponibles ou ne sont pas précisées pour un petit nombre de personnes; le cas échéant, ces cas sont déclarés dans la catégorie « non précisé ». Depuis 2019, les clients ont la possibilité de déclarer un genre autre que « homme » ou « femme »; le cas échéant, ces cas sont déclarés dans la catégorie « autre ». En général, le nombre de cas associés à un genre « non précisé » ou « autre » est déclaré pour chaque étape du processus d'Entrée express.

<sup>ii</sup> Les candidats invités à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du Programme des candidats des provinces doivent répondre aux critères d'admissibilité de l'un de ces programmes fédéraux d'immigration économique pour les travailleurs hautement qualifiés.

<sup>iii</sup> Pour consulter l'outil du Système de classement global (SCG), voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/verifier-note.html>

<sup>iv</sup> Pour une ventilation plus détaillée des points du Système de classement global, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/verifier-note/criteries-scg.html>

- 
- <sup>v</sup> Les points supplémentaires accordés aux candidats désignés par une province ou un territoire sont exclus de l'analyse parce qu'ils sont attribués seulement après qu'une personne est placée dans le bassin d'Entrée express.
- <sup>vi</sup> Aux fins du présent rapport, nous considérons que les candidats maîtrisent le français s'ils ont présenté un résultat au Test d'évaluation de français ou au Test de connaissance du français et ont obtenu une note de sept pour les quatre compétences évaluées par les Niveaux de compétence linguistique canadiens.
- <sup>vii</sup> Le nombre de points attribués à un candidat désigné par une province ou un territoire est de 600, ce qui est égal au nombre maximal de points supplémentaires qu'un candidat peut obtenir. En effet, parce qu'il obtient déjà le nombre maximal de points supplémentaires, le candidat d'une province ou d'un territoire ne peut pas obtenir de points supplémentaires au titre d'une autre catégorie (p. ex. pour un emploi réservé), même s'il répond aux critères pertinents.
- <sup>viii</sup> Le fait de compter uniquement le nombre d'invitations envoyées aux personnes ayant obtenu des points est une sous-représentation du nombre correspondant à l'attribut associé (p. ex. capacité de parler français, présence d'un frère ou d'une sœur au Canada).

## Annexe: Sélection axée sur les catégories (ensembles) – Professions par catégorie

Professions en Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)					
Professions	Code de la version 2016 de la CNP	Niveau de compétence – 2016	Professions	Code de la version 2021 de la CNP	Catégorie FEER – 2021
Directeurs/directrices des services de génie	0211	A	Directeurs/directrices des services de génie	20010	0
Directeurs/directrices des services d'architecture et de sciences	0212	A	Directeurs/directrices des services d'architecture et de sciences	20011	0
Gestionnaires des systèmes informatiques	0213	A	Gestionnaires des systèmes informatiques	20012	0
Architectes	2151	A	Architectes	21200	1
Architectes paysagistes	2152	A	Architectes paysagistes	21201	1
Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols	2153	A	Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols	21202	1
Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres	2154	A	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres	21203	1

Mathématiciens/ mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires	2161	A	Mathématiciens/ mathématiciennes, statisticiens/ statisticiennes et actuaires	21210	1
Analystes et consultants/ consultantes en informatique	2171	A	Scientifiques de données	21211	1
Analystes et consultants/ consultantes en informatique / spécialistes en cybersécurité	2171	A	Spécialistes de la cybersécurité	21220	1
Analystes et consultants/ consultantes en informatique / spécialistes des systèmes d'affaires	2171	A	Spécialistes des systèmes commerciaux	21221	1
Analystes et consultants/ consultantes en informatique / spécialistes en informatique	2171	A	Spécialistes en informatique	21222	1
Analystes de bases de données et administrateurs/ administratrices de données	2172	A	Analystes de bases de données et administrateurs/ administratrices de données	21223	1
Programmeurs/ programmeuses et développeurs/ développeuses en médias interactifs	2174	A	Développeurs/ développeuses et programmeurs/ programmeuses de systèmes informatiques	21230	1

Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	2173	A	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	21231	1
Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	2174	A	Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de logiciels	21232	1
Analystes et consultants/consultantes en informatique / spécialistes en informatique	2171	A	Concepteurs/conceptrices Web	21233	1
Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	2174	A	Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses Web	21234	1
Ingénieurs civils/ingénieures civiles	2131	A	Ingénieurs civils/ingénieures civiles	21300	1
Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes	2133	A	Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes	21310	1
Ingénieurs informaticiens/ingénieures informaticiennes (sauf ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel)	2147	A	Ingénieurs informaticiens/ingénieures informaticiennes (sauf ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel)	21311	1

Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication	2141	A	Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication	21321	1
Ingénieurs/ingénieures métallurgistes et des matériaux	2142	A	Ingénieurs/ingénieures métallurgistes et des matériaux	21322	1
Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	4161	A	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	41400	1

<b>Profession de la santé</b>					
<b>Professions</b>	<b>Code de la version 2016 de la CNP</b>	<b>Niveau de compétence - 2016</b>	<b>Professions</b>	<b>Code de la version 2021 de la CNP</b>	<b>Catégorie FEER - 2021</b>
Médecins spécialistes	3111	A	Spécialistes en médecine clinique et de laboratoire	31100	1
Médecins spécialistes	3111	A	Spécialistes en chirurgie	31101	1
Omnipraticiens/ omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	3112	A	Omnipraticiens/ omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	31102	1
Vétérinaires	3114	A	Vétérinaires	31103	1
Dentistes	3113	A	Dentistes	31110	1
Optométristes	3121	A	Optométristes	31111	1
Audiologistes et orthophonistes	3141	A	Audiologistes et orthophonistes	31112	1
Diététistes et nutritionnistes	3132	A	Diététistes et nutritionnistes	31121	1
Psychologues	4151	A	Psychologues	31200	1
Chiropraticiens/ chiropraticiennes	3122	A	Chiropraticiens/ chiropraticiennes	31201	1
Physiothérapeutes	3142	A	Physiothérapeutes	31202	1
Ergothérapeutes	3143	A	Ergothérapeutes	31203	1
Autres professionnels/ professionnelles en thérapie et en diagnostic	3144	A	Kinésologues et autres professionnels/ professionnelles en thérapie et en diagnostic	31204	1

Autres professionnels/ professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé	3125	A	Autres professionnels/ professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé	31209	1
Coordonnateurs/ coordonnatrices et superviseurs/superviseuses des soins infirmiers	3011	A	Coordonnateurs/ coordonnatrices et superviseurs/ superviseuses des soins infirmiers	31300	1
Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	3012	A	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	31301	1
Praticiens/praticiennes reliés en soins de santé primaire	3124	A	Infirmiers praticiens/infirmières praticiennes	31302	1
Autres professionnels/ professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé	3125	A	Adjoints au médecin, sages-femmes et professionnels paramédicaux	31303	1
Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires	3233	B	Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires	32101	2
Personnel ambulancier et paramédical	3234	B	Personnel ambulancier et paramédical	32102	2
Inhalothérapeutes, perfusionnistes cardiovasculaires et technologues cardiopulmonaires	3214	B	Inhalothérapeutes, perfusionnistes cardiovasculaires et technologues cardiopulmonaires	32103	2

Autre personnel technique en thérapie et en diagnostic	3237	B	Autre personnel technique en thérapie et en diagnostic	32109	2
Technologues de laboratoires médicaux	3211	B	Technologues de laboratoires médicaux	32120	2
Technologues en radiation médicale	3215	B	Technologues en radiation médicale	32121	2
Technologues en échographie	3216	B	Technologues en échographie	32122	2
Praticiens/praticiennes des médecines douces	3232	B	Praticiens/praticiennes en médecine traditionnelle chinoise et acupuncteurs/acupuntrices	32200	2
Massothérapeutes	3236	B	Massothérapeutes	32201	2
Praticiens/praticiennes des médecines douces	3232	B	Autres praticiens/praticiennes des médecines douces	32209	2
Techniciens/techniciennes de laboratoire médical et assistants/assistantes en pathologie	3212	B	Assistants/assistantes de laboratoires médicaux et préposés/préposées techniques reliés	33101	3
Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires	3413	C	Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires	33102	3
Autre personnel de soutien des services de santé	3414	C	Assistants techniques/assistantes techniques en pharmacie et assistants/assistantes en pharmacie	33103	3

Autre personnel technique en thérapie et en diagnostic	3237	B	Autre personnel de soutien des services de santé	33109	3
Autres professionnels/ professionnelles en thérapie et en diagnostic	3144	A	Thérapeutes en counseling et thérapies spécialisées connexes	41301	1
Conseillers/conseillères en information scolaire	4033	A	Conseillers/conseillères en information scolaire	41320	1
Instructeurs/institutrices pour personnes ayant une déficience	4215	B	Instructeurs/institutrices pour personnes ayant une déficience	42203	2

<b>Métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire</b>					
<b>Professions</b>	<b>Code de la version 2016 de la CNP</b>	<b>Niveau de compétence - 2016</b>	<b>Professions</b>	<b>Code de la version 2021 de la CNP</b>	<b>Catégorie FEER - 2021</b>
Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières - commerce de gros et de détail	6331	B	Bouchers/bouchères - commerce de gros et de détail	63201	3
Entrepreneurs/entrepreneuses de services agricoles, surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés/ouvrières spécialisées dans l'élevage	8252	B	Entrepreneurs/entrepreneuses de services agricoles et surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles	82030	2
Entrepreneurs/entrepreneuses et superviseurs/superviseuses des services de l'aménagement paysager, de l'entretien des terrains et de l'horticulture	8255	B	Entrepreneurs/entrepreneuses et superviseurs/superviseuses des services de l'aménagement paysager, de l'entretien des terrains et de l'horticulture	82031	2



<b>Métiers spécialisés</b>					
<b>Professions</b>	<b>Code de la version 2016 de la CNP</b>	<b>Niveau de compétence - 2016</b>	<b>Professions</b>	<b>Code de la version 2021 de la CNP</b>	<b>Catégorie FEER - 2021</b>
Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des autres métiers de la construction et des services de réparation et d'installation	7205	B	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des autres métiers de la construction et des services de réparation et d'installation	72014	2
Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	7237	B	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	72106	2
Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	7241	B	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	72200	2
Plombiers/plombières	7251	B	Plombiers/plombières	72300	2
Charpentiers-menusiers/charpentières-menusières	7271	B	Charpentiers-menusiers/charpentières-menusières	72310	2
Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	7311	B	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	72400	2
Mécaniciens/mécaniciennes en chauffage, réfrigération et climatisation	7313	B	Mécaniciens/mécaniciennes en chauffage, réfrigération et climatisation	72402	2
Ajusteurs/ajusteuses de machines	7316	B	Ajusteurs/ajusteuses de machines	72405	2

---

Constructeurs/constructrices et mécaniciens/mécaniciennes d'ascenseurs	7318	B	Constructeurs/constructrices et mécaniciens/mécaniciennes d'ascenseurs	72406	2
Personnel d'installation, d'entretien et de réparation d'équipement résidentiel et commercial	7441	C	Personnel d'installation, d'entretien et de réparation d'équipement résidentiel et commercial	73200	3

<b>Métiers des transports</b>					
<b>Professions</b>	<b>Code de la version 2016 de la CNP</b>	<b>Niveau de compétence - 2016</b>	<b>Professions</b>	<b>Code de la version 2021 de la CNP</b>	<b>Catégorie FEER - 2021</b>
Directeurs/directrices des transports	0731	A	Directeurs/directrices des transports	70020	0
Réparateurs/réparatrices de wagons	7314	B	Réparateurs/réparatrices de wagons	72403	2
Mécaniciens/mécaniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'aéronefs	7315	B	Mécaniciens/mécaniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'aéronefs	72404	2
Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	2271	B	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	72600	2
Contrôleurs aériens/contrôleuses aériennes et personnel assimilé	2272	B	Contrôleurs aériens/contrôleuses aériennes et personnel assimilé	72601	2
Officiers/officières de pont du transport par voies navigables	2273	B	Officiers/officières de pont du transport par voies navigables	72602	2
Officiers mécaniciens/officières mécaniciennes du transport par voies navigables	2274	B	Officiers mécaniciens/officières mécaniciennes du transport par voies navigables	72603	2
Contrôleurs/contrôleuses de la circulation ferroviaire et régulateurs/régulatrices de la circulation maritime	2275	B	Contrôleurs/contrôleuses de la circulation ferroviaire et régulateurs/régulatrices de la circulation maritime	72604	2

---

Conducteurs/conductrices de camions de transport	7511	C	Conducteurs/conductrices de camions de transport	73300	3
Monteurs/monteuses d'aéronefs et contrôleurs/contrôleuses de montage d'aéronefs	9521	C	Monteurs/monteuses d'aéronefs et contrôleurs/contrôleuses de montage d'aéronefs	93200	3